

Histoire de la langue française

Préparé par

Dr/ Alaaedin Baheiedin Alaaedin

Professeur adjoint de la littérature française

Université du Sud de la Vallée

2023

بيانات الكتاب

الكلية: التربية بقنا

الفرقة: الثالثة عام فرنسي

التخصص: اللغة الفرنسية

تاريخ النشر: 2023

عدد الصفحات: 163

الفصل الدراسي الثاني

المؤلف: أ.م.د/ علاء الدين بهي الدين

Table des matières

Chapitre I : Origine et formation de la langue française.....	9
Introduction.....	10
1- Latin parlé et latin écrit.....	11
2- L’implantation du latin en Gaule.....	14
3- Latin et langues germaniques.....	18
4- Formation d’une langue romaine.....	21
5- Apparition des premiers textes.....	25
Chapitre II : Les origines : Les familles de langues.....	27
1- La parenté des langues.....	28
a) A la recherche des origines.....	29
b) Les erreurs des premiers rapprochements.....	30
c) Moyen Âge : la reconnaissance des parentés....	32
d) Une étape importante : la découverte du sanscrit.....	33
- L’observation des similitudes.....	33
- Un approche scientifique nouvelle.....	35

e) La grammaire comparée.....	37
- Les débuts du comparatisme.....	37
- Les « lois » phonétiques.....	37
2- L'indo-européen.....	40
a) Les langues indo-européennes.....	41
b) Le proto-indo-européen.....	43
c) Les Indo-Européens.....	44
2- Les langues romanes.....	46
a) La Romania.....	47
b) L'indo-européen et la formation du français....	48
Chapitre III : La formation du français :	
Gaulois, Romains et Germains.....	51
1- La préhistoire du français.....	52
a) Les populations néolithiques.....	53
b) Ligures et Ibères.....	54
* Les Ligures.....	54
* Les Ibères.....	54
c) Des colonies grecques.....	55
2- Les Gaulois.....	57
a) L'invasion celte.....	58
b) Traces du gaulois en français.....	60

3- La colonisation romaine.....	63
a) L'adoption du latin en Gaule.....	64
b) Un latin de tous les jours.....	65
4- Les invasions germaniques.....	68
a) La fin de la civilisation gallo-romaine.....	69
b) Les Francs.....	71
c) Influences germaniques sur le français.....	73
d) L'évolution phonétique.....	75
e) La dernière invasion germanique du Moyen Âge.....	77
Chapitre IV : L'ancien français : la naissance d'une langue.....	79
1- La barbarie mérovingienne.....	80
a) Une période obscure.....	81
b) La prédominance du germanique.....	81
c) La disparition de la culture latine.....	82
2- La renaissance carolingienne.....	85
a) Alcuin et l'enseignement du latin.....	86
b) Le concile Tours.....	87
c) Une langue maternelle et une langue officielle.....	88

3- Une nation et sa langue.....	91
a) Strasbourg, naissance d'une communauté linguistique.....	92
4- L'Ancien français.....	96
a) Quelques caractéristiques de l'ancien français..	97
* Ancien français et latin classique.....	97
* Ancien français et français moderne.....	99
* Ancien français et variation linguistique.....	101
Chapitre V : Le français devient langue officielle.....	102
1- Vers un statut de langue nationale.....	103
a) Langue officielle et langue majoritaire.....	104
b) Le latin, langue officielle.....	105
2- Le français dans la littérature et dans les sciences.....	108
a) L'émergence d'une littérature en français.....	109
b) Généralisation de la prose en français.....	110
c) Textes non littéraire en français.....	111
d) Premières réflexions linguistique sur le français.....	112
e) Visée internationale du français scientifique...	113

3- Le français dans l'administration.....	115
4- Le français dans le culte.....	118
5- Le français dans l'enseignement.....	123
a) Moyen Âge et Renaissance : enseignement en latin.....	124
b) Avancées du français au XVIIe siècle et XVIIIe siècle.....	125
c) La Révolution favorise l'enseignement en français.....	127
d) Un enseignement élémentaire pour tous en français.....	129
Chapitre VI : Le Français devient langue majoritaire.....	133
1- Le morcellement dialectal.....	134
a) La diversité dialectale de la langue parlée.....	135
b) L'origine de quelques différenciations dialectales.....	135
- Un latin encore unitaire.....	135
- Langue d'oc et langue d'oïl.....	136
- Causes administratives : affaiblissement du pouvoir central.....	138

2- Les dialectes de France.....	140
a) Langue d'oc.....	141
b) Langue d'oïl.....	141
c) Interférences oc/oïl.....	142
d) Langues périphériques.....	143
e) Des frontières dialectales.....	144
3- Comment s'est formée la langue majoritaire ?.....	147
a) Un dialecte qui a réussi ou une koïnè officielle ?.....	148
b) Constitution d'une norme.....	151
4- L'éradication des dialectes.....	155
Bibliographie.....	163

Chapitre I

Origine et formation de la langue française

Introduction

Chacun sait que le français dérive du latin parlé sur e territoire de la Gaule après la conquête. Mais les étapes de cette lente mutation, les événements qui l'ont favorisé, les documents qui permettent de la suivre, l'effacement complet du gaulois, la modestie de l'apport germanique constituent autant de faits souvent mal perçus qu'il importe de préciser au seuil de cette étude.

1- Latin parlé et latin écrit

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire du latin, on saisit l'existence de deux registres linguistiques : le registre parlé plus simple, plus libre des couches populaires sans instruction, et le latin écrit, appris à l'école des grammairiens, soumis à des règles et à des conventions.

Ils ne s'opposent pas au point de former deux langues distinctes. Le fonds y est le même, mais utilisé différemment : sans autre obligation que la nécessité de se faire comprendre pour l'un, en sepliant à un code pour l'autre : deux volets d'un ensemble dont la langue littéraire, soucieuse de rhétorique, formera le troisième. Les Latins en avaient conscience et ne manquaient pas de termes pour désigner les parlers oraux : familier, populaire, de la campagne, du commun et c'est cette dernière épithète que l'appellation traditionnelle de latin vulgaire a retenue.

La conquête introduit donc en Gaule une langue stratifiée : orale, celle des soldats, des colons et des marchands ; écrite, celle de l'administration et de l'école, à quoi viendra assez vite s'ajouter la langue littéraire des écrivains autochtones.

2- L'implantation du latin en Gaule

La facilité avec laquelle le latin s'est imposé en Gaule, en effaçant à peu près toute trace des parlers celtiques, a de quoi surprendre, d'autant plus que le même phénomène s'est produit à deux reprises avec le même succès : en Narbonnaise après la conquête des années 125-118 av. J.-C. et dans le reste de la Gaule après l'invasion de 52 av. J.-C.

La parenté entre les deux langues, également indo-européennes, n'explique pas tout, car on assiste à une assimilation totale, culturelle et religieuse aussi bien que linguistique. Il est vrai que Rome, très rapidement, importe son administration et multiplie les écoles, tandis qu'une immigration, massive dans le Midi, plus discrète dans le Nord et plutôt sous forme de colonies de vétérans, développe des foyers spécifiquement latins.

Mais, comme les méthodes de colonisation romaines ne se voulaient pas coercitives, le facteur

déterminant a certainement été d'ordre culturel. L'éclat et le prestige de la civilisation romaine sous tous ses aspects : arts, sciences, juridiction, organisation ont exercé un puissant ascendant sur une population dont la culture n'atteignait pas, il s'en faut, ce haut degré.

Que les Gallo-Romains des premières générations aient pratiqué le bilinguisme, qu'on ait parlé celtique longtemps encore après la conquête dans les régions montagneuses, de pénétration difficile et de tout temps sur elle-même, relève de l'évidence, mais il est aujourd'hui établi que l'usage, au moins courant, du gaulois n'a guère dépassé le III^e siècle.

A cette époque, en effet, se développe le christianisme qui a fait du latin sa langue véhiculaire officielle dans tout l'Occident. Or, aucun document ne laisse entendre qu'il ait fallu recourir à des interprètes pour évangéliser la Gaule.

La langue des vaincus n'a pratiquement pas influencée le développement du latin en Gaule. C'est à peine si l'on relève deux ou trois traces phonétiques et morphologiques, dont la numération vicésimale. L'empreinte la plus nette se note dans le lexique ; encore se limite-t-elle à deux cents mots tout au plus. Le français ne tire pas son originalité du substrat gaulois.

3- Latin et langues germaniques

Il ne la doit que partiellement aux parlers des peuplades germaniques qui prennent pied en Gaule dès le IV^e siècle. C'est que, à la différence des Romains de César, les Germains ne peuvent se prévaloir d'aucune supériorité autre que militaire. Aussi, dans un premier temps, laissent-ils en place l'administration romaine et les écoles.

L'implantation des Germains en Gaule romaine devait inévitablement marquer le devenir du gallo-romain. D'abord, elle lui a soustrait les provinces périphériques les plus massivement colonisées : au nord, la Toxandrie, occupé par les Francs Saliens qui imposent le francique (devenu le flamand), à l'est, l'Helvétie septentrionale et la plaine d'Alsace annexées par les Alamans. Ensuite elle a consacré le morcellement linguistique du territoire en trois zones en accusant les différences

qui déjà se faisaient jour, par des occupations de peuplades hostiles : les Francs au nord de la Loire, les Burgondes à l'est (à l'origine des français d'oïl et d'oc et du franco-provençal). Et surtout elle a précipité l'évolution de la langue parlée par l'extinction, aux Vie et VIIe siècles, de toute vie intellectuelle active. Toutefois, à aucun moment on ne s'oriente vers une fusion des parlers gallo-romain et germanique. On s'en tient à des emprunts lexicaux, en partie commandés par les nouveaux usages, et à l'adoption des phonèmes disparus qu'ils réintroduisent.

4- Formation d'une langue romaine

Au Vie siècle, la plupart des écoles disparaissent et celles qui demeurent bornent le plus souvent leur ambition à la lecture des prières.

Si un écrivain comme Fortunat maîtrise encore le latin savant, en revanche, Grégoire de Tours, son contemporain, n'en a plus qu'une connaissance approximative et son *Historia Francorum* est écrite dans une langue ouverte à toutes les innovations. Le texte de la Vulgate lui-même cesse d'être directement intelligible et l'on a recours alors à des glossaires comme celui de Reichenau (fin du VIIIe siècle) qui montrent que l'on ne comprend plus des mots aussi courants.

Ces documents témoignent à la fois de la corruption du latin savant et de l'évolution rapide de la langue parlée. Car ce que montre le vocabulaire

s'observe aussi en morphologie, en syntaxe et en phonétique : le système des déclinaisons se démantèle, on multiplie les formes verbales analytiques, l'ordre des mots se modifie et la prononciation surtout évolue considérablement.

On passe ainsi de deux niveaux de langues à deux états de langue et finalement à deux langues distinctes. Au IX^e siècle, et probablement au VIII^e siècle, la rupture est consommée. Au nord de la Loire, on use, dans les milieux ecclésiastiques, d'un latin fortement altéré et partout ailleurs d'un nouvel idiome, le roman, ou langue commune dont le concile de Tours (donc l'Église) consacre et officialise, en 813, l'existence en recommandant les prêches en langue rustique là où l'ignorance du latin l'exige.

La Renaissance carolingienne va, à son tour, creuser l'écart en ramenant la langue savante aux normes du latin classique. Sous l'impulsion de Charlemagne, soucieux d'établir une transcription

fidèles des Livres saints, et la direction d'Alcuin qui élabore un programme d'enseignement grammatical, rhétorique, dialectique d'où sortira plus tard le cursus des Arts libéraux, on revient à la pureté classique.

La littérature latine médiévale s'y pliera, mais en éloignant définitivement la langue savante de la langue courante et en la figeant.

5- Apparition des premiers textes

C'est aussi au IXe siècle, trente ans après le concile de Tours et la mort de Charlemagne, qu'apparaît le premier texte conservé en langue romaine : les *Serments de Strasbourg* (842).

Les circonstances en sont bien connues. Louis le Pieux, mort en 840, a laissé trois fils qui se disputent l'Empire : Louis le Germanique et Charles le Chauve scellent une alliance contre Lothaire par un serment du roi et des armées qui, pour être compris et authentifié de part et d'autre, doit se formuler dans les deux langues, en roman et en tudesque.

Chapitre II

Les origines : Les familles de langues

1- La parenté des langues

a) A la recherche des origines

Quelle est l'origine des langues ? Le langage humain est-il apparu en un seul point du globe, pour se répandre ensuite, au gré des migrations, ou bien y a-t-il eu plusieurs foyers disséminés ? Y a-t-il eu une ou plusieurs langues originelles, et ces langues mères, trop anciennes pour que l'écriture puisse en apporter témoignage, est-il possible d'y avoir accès d'une façon ou d'une autre ?

A ces questions, qui ont depuis longtemps fait rêver l'humanité, les linguistes à la fin du XIXe siècle, qui se sont attachés à comparer les concordances et les différences entre les langues, ont répondu en regroupant les langues du monde en familles, chaque famille représentant un groupe de langues ayant une origine commune. Les mieux définies de ces familles (ou sous-familles) sont la famille indo-européenne, dans laquelle se

retrouvent, entre autres, la plupart des langues parlées en Europe, la famille sémitique, dont les deux représentants majeurs sont l'arabe et l'hébreu, la famille finno-ougrienne (finnois ou hongrois), membre elle-même d'une possible famille ouralo-altaïque qui comprend aussi les langues turques et mongoles ; les familles des langues africaines, asiatiques, indiennes d'Amérique et polynésiennes sont moins bien établies. Suivant la richesse de la documentation accessible, et en particulier l'existence ou non d'écritures attestant des états anciens et des langues mortes, ces regroupements sont sûrs pour certaines familles, plus controversés pour d'autres.

b) Les erreurs des premiers rapprochements

Des apparentements de langues ont été pressentis assez tôt, mais de façon souvent erronée, par des observations portant sur des ressemblances de lexique, les plus faciles à observer.

Ainsi, Platon, dans le *Cratyle*, pense déceler des emprunts du grec au phrygien ; de même, plus tard, certains grammairiens grecs vivant à Rome se sont fondés sur la ressemblance des termes de parenté et celle des numéraux en grec et en latin pour proposer une filiation entre ces deux langues. Ces relations n'étaient d'ailleurs pas complètement fausses, puisque l'on sait maintenant que les langues observées sont apparentées. Disons qu'elles sont cousines, au lieu d'être, comme le croyaient les anciens, mère et fille.

Plus tard, avec l'expansion de la religion catholique, il s'est trouvé de nombreux philosophes ou linguistes pour soutenir l'origine hébraïque de toutes les langues du monde et donc de la langue française (pour ne citer qu'un exemple : *L'harmonie étymologique des langues Hébraïque, Chaldaïque, Syriaque, Grecque, Latine, Française, Italienne, Espagnole, Allemande, Flamande, Angloise, etc. où se démontre que toutes les langues sont descendues de l'hébraïque*, d'Estienne Guichard, 1606). On

reconnaît là l'influence du mythe de la tour de Babel tel qu'il apparaît dans la Bible : l'hébreu est la langue originelle de l'humanité, seul l'orgueil des hommes, qui voulaient s'égaliser à Dieu, a été cause de la différenciation des langues. Cette opinion qui était celle des Pères de l'Eglise, avait encore suffisamment de force à la fin du XVIIe siècle pour mériter d'être combattue par Leibniz.

c) Moyen Âge : la reconnaissance des parentés

Cependant, c'est dès le Moyen Âge que des rapprochements sérieux ont été fait entre des langues voisines et que des érudits ont commencé à entrevoir l'existence d'apparentements entre les langues.

Au Moyen-Orient, par exemple, c'est dès le Xe siècle que des grammairiens juifs et arabes ont remarqué les similitudes entre l'hébreu et l'arabe et entrevu l'existence d'une famille que l'on appellera plus tard la famille sémitique.

En Europe, l'origine latine de certaines langues a été reconnue par Dante au tout début du XIVe siècle. Ces langues parentes, il les appelait selon leur façon de dire « *oui* » : langues de « *si* » (italien), d' « *oïl* » (français) et d' « *oc* » (occitan), et il opposait ces langues du sud de l'Europe, issues du latin, aux langues du nord, ou langues de « *yo* ». Plus tard, de nombreux chercheurs, comme H. Estienne au XVIe siècle et Ménage au XVIIe siècle, présentèrent des hypothèses solides sur les origines du français.

Enfin, d'autres apparentements ont aussi été pressentis dès le XIIIe siècle entre le grec ancien et les dialectes grecs modernes par Roger Bacon, entre certaines langues d'origines celtique par Giraud de Cambrie.

d) Une étape importante : la découverte du sanscrit

** L'observation des similitudes*

Mais c'est surtout au XVIIIe siècle, avec les grands voyages d'exploration, le développement des activités missionnaires et l'établissement de comptoirs commerciaux dans les contrées lointaines, que la connaissance des langues du monde s'est suffisamment enrichie pour que le problème de la différence des langues et donc de celui de leur parenté puisse se poser de façon sérieuse.

Dès la fin du XVIe siècle, des voyageurs remarquent la ressemblance entre les langues de l'Inde et le grec, le latin, l'italien, d'autres entre le persan, le latin, le grec et les langues germaniques.

Au XVIIIe siècle, plusieurs missionnaires érudits étudient le sanscrit (langue sacrée de l'Inde, datant, comme le latin et le grec, du premier millénaire avant notre ère) et s'intéressent aux ressemblances de cette langue avec les langues de l'Europe. L'aboutissement de ces recherches est la reconnaissance, par l'anglais William Jones, en

1787, de l'existence d'une famille de langues regroupant le sanscrit, le latin, le grec, les langues germaniques, les langues celtiques et le persan :
« *La langue sanscrite, quelle que soit son antiquité, est d'une structure admirable, plus parfaite que le grec, plus riche que le latin et plus raffinée que l'un et l'autre ; on lui reconnaît pourtant plus d'affinité avec ces deux langues, dans les racines des verbes et dans les formes grammaticales, qu'on ne pourrait l'attendre du hasard. Cette affinité est telle, en effet, qu'un philologue ne pourrait examiner ces trois langues sans croire qu'elles sont sorties d'une source commune, qui peut-être n'existe plus. Il y a une raison semblable, mais qui n'est pas tout à fait aussi victorieuse, pour supposer que le gothique et le celtique, bien qu'amalgamés avec un idiome très différent, ont eu la même origine que le sanscrit, et l'on pourrait ajouter le persan à cette famille... »*

*** Une approche scientifique nouvelle**

Ainsi, c'est par l'approfondissement de la connaissance du sanscrit, langue dont on pense qu'elle avait conservé une morphologie et un système consonantique plus archaïques que le latin et le grec ancien, que put être supposé l'existence d'une famille de langue dite indo-européenne. En effet, ce n'est que par une observation minutieuse des concordances régulières entre les langues que peut être établie leur parenté, car on ne peut se fonder sur de simples similitudes lexicales, qui ne signifient rien et peuvent être dues au hasard : *bad* veut dire « mauvais » en anglais et en persan, alors que l'histoire de ces deux mots montre qu'ils ont une origine complètement différente.

Elles peuvent aussi être dues à l'emprunt, lorsque deux langues ont été en contact : ce n'est pas parce que les mots français *algèbre*, *alchimie* ou *zéro* et *zénith* viennent de l'arabe que ces langues sont parentes.

Les érudits eurent donc à inventer une méthode pour rendre compte des similitudes surprenantes entre des langues éloignées, et c'est ainsi que les similitudes remarquées des premiers observateurs aboutirent, au XIXe siècle, à la naissance d'une science nouvelle, la grammaire comparée, dont les tenants, vers le milieu du siècle, prirent le nom de néogrammairiens.

e) La grammaire comparée

**** Les débuts du comparatisme***

Même s'il eut des précurseurs, on peut considérer comme fondateur l'ouvrage de F. Bopp qui rapproche les conjugaisons du sanscrit, du grec, du latin, du persan et du germanique, dans l'espoir de trouver un « état primitif » de toutes ces langues. Voici par exemple, deux formes du verbe *être* dans différentes langues indo-européennes dont le sanscrit :

Français	Sanscrit	Grec	Latin	Celtique	Germanique	Slave
Il est	Asti	esti	est	is	ist	Jestù

Ils sont	Santi	eisi	sunt	it	sind	sotu
----------	-------	------	------	----	------	------

*** Les « lois » phonétiques**

Après Bopp, la recherche se portera sur l'étude de certaines corrélations phonétiques stables entre langues apparentées : après avoir observé que, par exemple, *cent* se dit *centum* (prononcé/kentum/), *cent*, *cien*, *cento*, *cem*, *tschien*, *sutä* dans les langues romanes, *eh-katon* en grec, *hund*, *hundred*, *hundert*, *hundra*... dans les langues germaniques, *kant*, *céad*, *cant* dans les langues celtiques, *sto* dans toutes les langues slaves, *simt*, *sinta* dans les langues lituanienes, *sad*, *sed*, *södö*, *sal* dans les langues iraniennes, *ha*, *shô*, *so*, *sath*, *sembor* dans les langues indiennes et confronté ces informations avec d'autres observations du même type, on pourra établir qu'au /k/ initial latin, correspond /h/ en germanique (*centum*, *corau* en latin, *hundred*, *horn* en anglais, *Hundert*, *Horn* en allemand) mais /s/ dans les langues slaves, iraniennes et indiennes. De la même façon, on

établira qu'au /p/ initial latin correspond, par exemple, un /f/ en germanique (*pedem*, *piscem*, *patrem* en latin, *foot*, *fish*, *father* en anglais *Fuss*, *Fisch*, *Vater*- prononciation /fater/- en allemand), au /f/ latin, un /b/ en germanique (*fratrem* en latin, *brother* en anglais, *Bruder* en allemand) etc.

Ces corrélations, dont la régularité sera vite constatée, aboutiront à la notion de loi phonétique : à une époque donnée, diront les néo-grammairiens, quand un certain son connaît un changement phonétique, ce changement s'accomplit chez tous les membres d'une même communauté linguistique et dans tous les mots sans exception comportant ce son. Si certains mots semblent échapper à ces lois, leur évolution devra être expliquée autrement : il s'agit le plus souvent d'emprunts à d'autres langues ou de modifications dues à l'analogie.

2- L'indo-européen

Mais les grammairiens comparatistes sont allés plus loin et, à partir des familles de langues encore attestées, ils ont tenté de reconstruire une langue mère que l'on appelle le proto-indo-européen (c'est-à-dire l'indo-européen primitif), dont se seraient détachées, à des époques indéterminées, les langues filles. Nous distinguerons ici trois points : la famille des langues indo-européennes ; le proto-indo-européen en tant que langue, et les Indo-Européens, c'est-à-dire le ou les peuples indo-européens primitifs.

a) Les langues indo-européennes

Les relations de parenté entre les langues dites indo-européennes sont indéniables. La famille des langues indo-européennes, elle-même ramifiée en sous-familles, outre quelques langues mortes comme le tokharien et le hittite dont la découverte et la reconstitution furent une passionnante aventure intellectuelle, comprend aussi la grande famille indo-iranienne qui regroupe les langues de l'ouest de l'Asie et, en Europe, l'arménien, l'albanais, la famille hellénique (à laquelle appartenait le grec ancien), la famille balte, la famille slave, la famille celtique (à laquelle appartenait le gaulois), la famille germanique et la famille italique (à laquelle appartenait le latin). On peut donc constater l'extension géographique des langues de la famille indo-européenne, qui couvrent l'Inde une partie de l'Asie Mineure et la presque totalité de l'Europe : les principales langues indo-européennes d'Europe sont le finlandais, le lapon et le hongrois, le turc, le basque. Tout le reste de l'Europe parle des langues de même très lointaine origine.

Ce qui reste hypothétique, en revanche, ce sont les arborescences que l'on construit pour proposer une datation relative de la séparation de ces langues ; c'est souvent la façon même dont on conçoit leur séparation qui est contestée. Voici l'arborescence qu'August Schleicher établissait en 1862.

A l'heure actuelle, des linguistes aidés d'informaticiens à travailler dans ce domaine, en comparant systématiquement les données en leur possession, mais ces modèles généalogiques-proches de celui que Darwin, contemporains de néo-grammairiens, proposait pour l'évolution des animaux- ne sont pas toujours acceptés. On leur reproche de supposer une langue d'origine assez unifiée, des phénomènes de séparation brusque (départ de tribus conquérantes) et de très peu tenir compte de possibilités d'emprunts pacifiques (troc, expansion de nouvelles techniques comme l'agriculture, le cuivre, le bronze, le cheval).

b) Le proto-indo-européen

Le proto-indo-européen, tel qu'ont cru pouvoir le reconstituer les comparatistes, devait être une langue dans laquelle les noms se déclinaient et connaissaient trois nombres : le singulier, le duel et le pluriel, et deux genres : l'animé (scindé plus tard en masculin et féminin) et l'inanimé (devenu plus tard le neutre). Le verbe avait deux voix : l'actif et le médio-passif, trois modes : l'indicatif, le subjonctif, ainsi que de nombreuses formes d'impératif ; pour les temps, le prétérit et le futur semblent avoir été des créations tardives.

A la fin du XIX siècle, dans le contexte épistémologique de la reconstruction des animaux à partir de quelques fragments osseux, des manuscrits originaux par la comparaison des variantes, des civilisations, des monuments et des langues révolues, les grands indo-européanistes pensaient pouvoir écrire des phrases ou même des fables en indo-européen : plus tard, avec la progression de

l'étude du phonétisme de cette langue, les racines se mirent à ressembler davantage à des formules algébriques, ne visant plus à reproduire une prononciation mais à indiquer des places dans un système

c) Les Indo-Européens

D'où venaient ces peuplades ? Encore une question controversée que celle de la localisation du foyer de dispersion supposé, et il est même assez amusant de voir que les localisations proposées ont souvent été en rapport avec l'origine géographique des chercheurs, la plus sinistrement célèbre de ces thèses étant celle de Germains venus du nord de l'Allemagne et de la Scandinavie, parce qu'elle fut reprise par l'idéologie nazie, dans une optique de suprématie de la race indo-européenne. Mais on a aussi placé le foyer de dispersion en Asie, au Turkestan ou au Kazakhstan, en Ukraine, dans le nord des Carpates, vers la Pologne et la Lituanie, au

Moyen-Orient enfin et particulièrement en Anatolie
(Turquie).

3- Les langues romanes

a) La Romania

Parmi les langues indo-européennes, une petite langue de la famille italique a connu une fortune singulière, le latin. Du fait de la nature conquérante des habitants de la ville de Rome et de la constitution d'un empire, le latin, contaminé par le parler des populations dominées, est à l'origine d'une famille de langues, les langues romanes, dont les principales sont l'italien, le français, l'espagnol, le portugais et le roumain. On appelle *Romania* le domaine couvert par ces langues.

Il est facile de constater la ressemblance entre les mots du vocabulaire courant des langues romanes :

Latin	Français	Espagnol	Italien	Portugais	Roumain
facere	faire	hacer	fare	fazer	face
schola	école	escuela	scola	escola	scoala
filia	Fille	hija	figlia	filha	fiica
plenus	plein	lleno	pieno	cheio	plin
computare	compter	cuentar	contar	contar	conta
plorare	pleurer	llorar	plorar	chorar	plinge

On peut ainsi remarquer certaines régularités : par exemple, *pl* (latin, roumain et français) correspond à *ll* en espagnol et à *ch* en portugais.

Comme on le verra dans le prochain chapitre, le français est une langue issue du latin qu’avaient adopté les colonisés, une population gauloise (parlant une langue d’origine celtique). Cette population gallo-romaine a ensuite subi des invasions germaniques, qui ont aussi influencé la langue française.

b) L'indo-européen et la formation du français

Les principales familles de langues indo-européennes

Indo-iranien	
Celtique-----Gaulois	
Proto-indo-européen----Italique-----Latin	(Italien, Espagnol, Portugais, Français, Roumain)
Hellénique	
Slave	
Germanique----Francisque	

Si l'on considère le tableau ci-dessus, tableau très simplifiée, qui ne prétend que visualiser les influences ayant joué dans la formation du français, il est possible de faire quelques constatations :

- au sein de la grande famille indo-européenne, les langues se regroupent encore en sous-familles ; latin et grec, vieux slave, francisque, par exemple, appartiennent chacun à des sous-familles différentes : italique pour le latin, hellénique pour le grec, slave pour le vieux slave et germanique pour le francisque ;

- Les plus proches parents du français sont l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain : on parle des langues romanes, toutes issues du latin ;
- Les langues qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à la formation du français : gaulois, langues germaniques, latin sont des langues indo-européennes, mais de sous-familles différentes.

On peut aussi remarquer que les langues régionales parlées en France sont celles aussi de familles différentes : outre le basque, non indo-européen, le breton se rattache à la famille celtique, l'alsacien à la famille germanique, tandis que Wallon, occitan et catalan sont d'origine romane.

Pour les grammairiens comparatistes, le français a été une langue dont l'étude était privilégiée : contrairement à ce qui se passe pour beaucoup de langues non romanes, les témoignages écrits n'ont jamais fait défaut depuis le latin jusqu'au français moderne et les évolutions sont bien attestées. De plus, on a tous les témoignages

voulus sur la langue à partir de laquelle se ramifient les langues romanes, le latin, ainsi que sur les causes de ces divergences, tandis que le point de ramification des langues germaniques ou slaves, s'il a existé, nous reste inconnu.

Chapitre III : La formation du français : Gaulois, Romains et Germains

1- La préhistoire du français

a) Les populations néolithiques

On n'a que peu d'éléments sur les ethnies qui ont occupé le territoire de la France avant l'installation des Gaulois, vers 500 avant notre ère. Les fouilles, qui mettent au jour de nombreux ossements, montrent que le territoire était très

peuplé : vers – 10000, un peuple dit « magdalénien » d'hommes de petite taille semble avoir vécu dans la vallée de la Vézère. Puis des migrations ont dû se produire, en relation avec des changements climatiques, dans des conditions que l'on ignore. Vers le IV^e ou III^e siècle millénaire avant notre ère s'est développée la civilisation des constructeurs de mégalithes, dolmens et menhirs, qui apparaissent d'abord sur le territoire français et se répandent ensuite en Espagne, en Angleterre, au Danemark et sur le pourtour méditerranéen jusqu'en Abyssinie.

Si l'on connaît de ces premiers occupants les dessins conservés sur les parois des cavernes paléolithiques ou néolithiques et les pierres dressées, on ignore tout de leurs langues, que l'on suppose pré-indo-européenne.

b) Ligues et Ibères

Les premières populations dont les noms nous sont parvenus sont les Ligures, qui occupèrent le

sud-est du territoire de la France, la Suisse et les montagnes du nord de l'Italie, et les Ibères, qui remontèrent d'Espagne jusqu'à la Loire.

* *Les Ligues*

On pense aujourd'hui que les Ligures parlaient une langue indo-européenne, dont quelques termes sont passés en provençal, en savoyard et, par emprunt, en français.

* *Les Ibères*

Les Ibères, qui parlaient une langue non indo-européenne, attestée assez tardivement par quelques inscriptions dont le sens nous échappe, étaient apparus dans l'Europe de l'Ouest dès le VI^e millénaire avant notre ère. Ils ont laissé encore moins de mots à notre langue, car ceux que l'on cite ont disparu du vocabulaire courant. L'aquitain, langue ibérique, serait l'ancêtre du basque que certains chercheurs, actuellement, considèrent comme une langue caucasienne.

c) Des colonies grecques

Vers – 600 aussi, des marins phocéens (grecs d'Asie Mineure) s'installèrent sur la côte méditerranéenne. Les noms de lieux surtout témoignent de leur passage : Massilia donne Marseille ; Heracles Monoikos, Hercule le solitaire.

Mais les rapports des Grecs avec la population locale furent rares et presque uniquement commerciaux ; aussi le grec ne devint-il pas la langue du pays, bien que quelques mots grecs soient restés, en provençal surtout.

Plus tard, entre 159 et – 120, cette population, menacée par des attaques gauloises, appela au secours les Romains, ses alliés. Ce fut la première colonisation romaine de la Gaule : la région conquise reçut le nom de *provincia (romana)*, aujourd'hui *Province*.

Le français contient quantité de mots grecs, mais d'introduction plus tardive et fréquemment d'origine savante. Citons comme mots introduits à

cette époque et passés du provençal au français des mots comme ganse, dôme (maison en grec).

2- Les Gaulois

a) L'invasion celte

C'est vers – 500 qu'aurait eu lieu l'invasion celte, mais des infiltrations s'étaient sans doute produites bien antérieurement. Venus d'une région correspondant aux territoires actuels de la Bavière

et de la Bohême, où leur présence est attestée il y a plus de 3000 ans, ils occupent progressivement la majeure partie de l'Europe de l'Ouest et parviennent jusqu'à cette péninsule du bout de l'Europe qui deviendra la France, puis repartent par le nord de l'Italie jusqu'au Danube et même jusqu'en Asie Mineure, au troisième siècle avant notre ère. On les connaît sous des noms différents : Bretons sur le territoire de l'Angleterre, Gaulois sur celui de la France, Celtibères au nord de la péninsule ibérique, où leurs ethnies fusionnèrent avec celles des Ibères, Galates en Asie Mineure.

Les Gaulois, à l'époque où on commence à les connaître, avaient une langue divisée en nombreux dialectes mais présentent une certaine unité, comme leurs coutumes et leur religion, dont le sacerdoce était exercé par les druides. Au moment de la conquête romaine, selon César, la Gaule transalpine était divisée en trois parties : la Gaule aquitaine, de la Garonne aux Pyrénées, qui avait un parler proche du basque, c'est-à-dire non-indoeuropéen ; la Gaule

Belgique, du Rhin à la Seine et à la Marine ; la Gaule celtique, de là jusqu'à la Garonne ? On parlait dans ces territoires des langues séparées par des différentes dialectales, mais on peut aussi se demander si tout le monde parlait gaulois dans les régions celto phones : restait-il, parmi les populations asservies quelque 550 ans plus tôt, des groupes parlent encore leur langue maternelle, ou bien ces populations avaient-elles été complètement assimilées ?

Après la conquête romaine, les témoignages indiquent que le gaulois a subsisté jusqu'aux III^e et IV^e siècles, voire jusqu'à Ve siècle et même plus tard dans certaines régions montagneuse. Il est donc normal que, bien que les Gaulois aient adopté le latin, langue de leur colonisateur, le contact des deux langues ait, à la longue, transformé le latin parlé dans ces régions celto phones.

b) Traces du gaulois en français

On appelle *substrat* une langue dominée qui influence aussi la langue dominante qui la remplace peu à peu. On considère généralement comme dû à ce substrat gaulois un changement phonologique important, le passage du /u/ latin (prononcé comme notre ou) à /y/ (prononcé comme notre u), mais ce changement ayant eu lieu très tardivement, au VIIe siècle, l'influence gauloise est contestée. La palatalisation de certaines consonnes et le maintien de la prononciation de *s* final seraient sans doute aussi dus à la prononciation celte.

Les Gaulois utilisaient aussi une numérotation inconnue du latin mais répandue dans les idiomes celtiques, la numérotation par vingt, qui subsistait encore au XVIIe siècle (*trois-vingts, six-vingts, les quinze-vingts, quatre-vingts*).

Par ailleurs, le gaulois a laissé de nombreuses traces dans le lexique français. Outre des noms de lieux- en particulier ceux en- *ac* dans le sud, en- *y* dans le nord, on trouve beaucoup de termes ruraux

se référant aux travaux des champs : *sillon, glaner, javelle, soc, charrue, ruche*, ou à la configuration du terrain : *marine, grève, lande, boue, bourbier, galet, quai, talus*, de termes domestiques (la langue maternelle n'est-elle pas la langue de la mère ?), dont le plus bel exemple est le verbe bercer, de noms d'animaux et de plantes : *bouleau, bruyère, if, chêne* (l'arbre sacré des druides), *mouton, saumon, lotte, alouette, bouc*, quelques noms de mesures anciennes : *arpent, boisseau, lieue, pièce* (d'étoffe, de terrain, de métal).

Certains termes réfèrent à des supériorités techniques des Gaulois, *cervoise, brasser, brasserie, char, charpente, benne, jante* (les Gaulois étaient d'excellents constructeurs de chariots : ils utilisaient de grands chars à quatre roues que les Romains leur ont empruntés).

Certains de ces mots étaient d'ailleurs passés en latin et se sont répandus dans toute la Roumanie comme le mot char (*carrus*), les termes *chemise*

(*camisia*) et *braies* (*braca* : « pantalon », mot qui est à l'origine du fr. mod. *Braguette*), la chemise et le pantalon long des Gaulois ayant été adoptés peu à peu par les Romains.

3- La colonisation romaine

a) L'adoption du latin en Gaule

Entre – 59 et – 51 exactement a lieu la conquête de la Gaule par les Romains, conquête qui avait été précédée, cent ans plus tôt, par celle de la

Provence et par une forte colonisation dans la région narbonnaise. Il s'est alors instauré dans toute la Gaule une civilisation gallo-romaine qui durera jusqu'au Ve ou VIe siècle. Bien que la Gaule soit restée une zone de faible immigration romaine et que la romanisation linguistique n'ait jamais 't' imposée, le latin a été peu à peu adopté pour des raisons pratiques (communiquer avec le peuple dominant) comme à cause de la supériorité culturelle et politique des Romains et d'une volonté de romanisation des élites : droit de citoyenneté accordé à certains membres de l'aristocratie gauloise, organisation d'un enseignement supérieur où les jeunes nobles recevaient leur formation dans les villes de quelque importance : Autun, Marseille, Bordeaux, Lyon, Trêves, Poitiers, Toulouse, Reims. Ainsi, le latin devait langue officielle sur le territoire gallo-romain tandis que le gaulois demeurait la langue maternelle des populations colonisées.

b) Un latin de tous les jours

Le latin qui se parle en Gaule est cependant un latin plus tardif que le latin classique : C'est aussi une langue on-littéraire, outil de communication du plus grand nombre, avec les formes simplifiées et d'autres familières, imagées, voire argotiques. Une comparaison entre le français et l'espagnol, de tradition latine plus ancienne, est, dans ce domaine, instructive.

De la même façon que *ceder*, devenu caduc, avait cédé la place, en Espagne, à *comedere* (*comer*), en Gaule à *manducare* (*manger*), *loqui*, qui signifiait « parler » et dont la conjugaison déponente (forme passive, sens actif) était mal comprise, a été remplacé en Espagne par *fabulare* (qui donne *hablar*) forme relatif du latin *fabulari*, mais en Gaule par *parabolare* (qui donne *parler*), plus imagé, venu de l'Eglise : « dire des paraboles ».

Enfin, quand deux mots latins coexistaient, le français a hérité du plus descriptif : c'est par

exemple le cas de *fervere* (qui donne l'espagnol *hervir*) et *buillire* (qui donne le français *bouillir*), proprement « faire des bulles, bouillonner ».

Il convient cependant de distinguer deux phénomènes :

- d'une part, le choix de mots imagés, argotiques et plaisants comme *tête*, qui représente le latin *testa* « terre cuite ».

- d'autre part, une évolution générale de la langue latine au cours des siècles, entraînant en latin tardif l'émergence dans la langue standard de tours considérés comme populaires- dans ce cas, les formes se retrouvent peu partout dans la *Romania*-, comme par exemple la généralisation des diminutifs : *auris* remplacé par *auricula*, *agnus* par *agnellus* (*agneau*), ou la substitution de formes plus simples pour les verbes à conjugaison difficiles ; *ferre*, remplacé par *portare* (*porter*) ou plus étoffées.

La disparition de la déclinaison, la création des articles, l'emploi de prépositions là où le latin exprimait la fonction du mot dans la phrase par l'ajout d'un suffixe au radical du nom, l'extension des auxiliaires du verbe, l'apparition de nouvelles formes de futur sont aussi des caractéristiques de ce latin tardif. Certaines évolutions phonétiques, en particulier le bouleversement du système vocalique du latin classique, dû à la perte de l'opposition entre voyelles longues et voyelles brèves, sont largement attestées par des inscriptions romanes.

4- Les invasions germaniques

a) La fin de la civilisation gallo-romaine

La Gaule romaine connut d'abord une période de prospérité et de stabilité, mais, dès la fin du

siècle des Antonins, la vie sociale subit une sorte de désagrégation qu'accentuèrent, dès le début du III^e siècle, les incursions des Germains : des villes entières tombèrent en ruine. En 275, une invasion générale des Barbares plongea la Gaule dans une période de ténèbres. La paysannerie libre fut absorbée par les grandes propriétés foncières : le servage apparut. Ainsi, le mot *vassal* (qui est à l'origine, par son diminutif *vassalium*, de notre moderne valet) est un mot d'origine gauloise et non germanique.

On peut retenir deux dates importantes, en relation avec la menace barbare sur l'Empire : en 212, l'édit de Caracalla accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire et donc à l'aristocratie gauloise, qui est ainsi complètement assimilée et pourra devenir à son tour, par la suite, une force assimilatrice ; en 312, Constantin reconnaît le christianisme comme religion officielle de l'Empire. Les conséquences linguistiques de cet acte seront considérables, la cohésion culturelle

n'étant plus maintenue que par la religion dans la période de la barbarie qui suivit la chute de l'Empire romain.

Le christianisme se développa à partir du IIIe siècle, si bien qu'au IVe siècle la plus grande partie de la population urbaine était convertie et que les abbayes, foyers de culture et de civilisation, s'installèrent ; or la langue officielle de cette religion était la latin, qui continua donc à progresser, en même temps que commençaient l'évangélisation des campagnes et la christianisation des vieilles traditions païennes, fêtes, lieux de culte et folklore surnaturel.

Du IIIe au VIe siècles eurent lieu les invasions des Burgondes, des Wisigoths, des Saxons. Ils déferlèrent sur le pays, qu'ils se partagèrent jusqu'à l'invasion des Francs.

b) Les France

Clovis était un Franc Salien, dont le peuple occupait le territoire de l'actuel Belgique. Il envahit

le royaume gallo-romain en 486, battit les Wisigoths en 507 et réunit le royaume des Burgondes à celui des Francs en 534. Il se convertit au christianisme 496 et reçut même le titre de consul romain, qui fut remis par un ambassadeur venue de Byzance : cette assimilation explique en partie le fait que c'est la langue du peuple dominé qui fut adoptée par l'envahisseur germanique, qui finit par abandonner, après plusieurs siècles de bilinguisme, sa propre langue, le francisque.

On remarque en effet que, contrairement à ce qui s'était passé lors de la colonisation latine, c'est la langue dominée, le latin, qui demeura langue officielle. La conversion de Clovis (peut-être pour des raisons politiques, car il se conciliait ainsi les évêques dans la lutte qu'il voulait entreprendre contre les Wisigoths, lesquels pratiquaient une forme déviante du christianisme, la religion arienne) joua un rôle dans cette disparition progressive du francisque. En effet, si, par leur conversion, les

Francs obtinrent l'appui des Gallo-Romains, ils acceptèrent aussi le latin comme langue religieuse.

Il y eut aussi d'autres raisons à l'adoption du latin, d'ordre culturel celles-ci, car la vieille civilisation latine, bien que vaincue, était supérieure à la civilisation dominante et, malgré les troubles de l'époque, elle se maintenait encore plus ou moins : dans les royaumes des Burgondes et Wisigoths, l'administration romaine subsista presque l'intacte : chez les Francs, les Gallo-Romains conservèrent tout ou partie de leurs biens, et en pleine invasion il y avait encore des écoles et des bibliothèques où l'on continuait à lire et étudier en latin. Les deux populations vécurent côte à côte et finirent par se fondre.

Les Francs ayant adopté la culture et la religion romaines, leur administration se calqua sur l'administration romaine et leurs lois furent rédigées en latin. On suppose que pendant une longue période, il s'établit dans les zones conquises une

sorte de bilinguisme francisque/latin, tant chez les Francs que chez certains Gallo-Romains.

c) Influences germaniques sur le français

L'influence des Francs sur la langue qu'ils avaient en partie adoptée fut donc grande, on appelle superstrat cette action d'une langue qui, bien que parlée par une minorité, souvent dominante, vient faire évoluer la langue majoritaire d'un pays. On compte ainsi plus de 400 mots d'origine francisque dans le vocabulaire français. La coexistence de deux aristocraties, gallo-romane et franque, explique le caractère bilingue de la terminologie guerrière et administrative : *épée* est gallo-roman mais *brand* est francisque ; *roi*, *duc*, *comte* sont gallo-romans, mais *marquis*, *baron*, *chambellan*, *maréchal*, *sénéchal*, *échanson* sont francisques. Le reste du lexique d'origine franque concerne :

- la vie rurale : *gerbe*, *blé*, *jardin*, *haie*, *aulne*, *houx*, *caille*, *cresson*, *crapaud*, *chouette*, *troène*, *frêne*,

tilleul, saule, bois, forêt, troupeau, épervier, mésange, hanneton- les Francs étaient davantage agriculteurs et chasseurs que citadins ;

- les parties du corps : *échine, flanc, téton* ; ou l'habillement : *écharpe, froc, poche, gant, feutre* ;

- les sentiments ou le caractère, le plus souvent en rapport avec la chevalerie : *félon, orgueil, hair, honte, honnir, hardi, laid* ;

- l'armement : *épieu, fourreau, hache, heaume, haubert*, etc. (termes en général disparus du fr. mod. Avec l'évolution des techniques militaires), et la guerre : *guerre, guet, trêve* ;

- les couleurs : *blanc, bleu, gris, brun*.

La coexistence en français des mots d'origine latine et de mots d'origine germanique entraîne de certaines curiosités linguistiques. Ainsi, sait-on que *fleur*, mot d'origine latine (*florem*), et *blé*, mot d'origine germanique (*blat*), sont apparentés ? Tous

deux remontent en effet à la même racine indo-européenne (*bhle*), qui signifiait « fleur, feuille ».

d) L'évolution phonétique

Mais, surtout, le bilinguisme d'une grande partie du peuple a entraîné une forte évolution phonétique, qui fait du français une langue beaucoup plus éloignée de la prononciation latine que ne le sont l'occitan, l'italien ou l'espagnol, par exemples. La zone de la colonisation franque- c'est-à-dire la France du nord, qui a connu une migration importante en France- délimite celle du français d'oïl par rapport au germanique au nord et par rapport à la langue d'oc au sud. C'est l'invasion franque qui a donné au gallo-roman cette forme particulière de prononciation qui a fini par aboutir au français.

Le tableau suivant, qui compare les formes latines, provençales et françaises, montre à quel point la langue parlée par des gosiens germaniques

s'est «éloignée du latin, alors que le provençal en restait proche.

Comparaison des formes latines, provençales et françaises

Latin	Langue d'oc	Langue d'oïl	Français moderne
cantare	cantar	chanter	chanter
cor	cor	cuer	C* <i>cœur</i>
mel	mel	miel	miel
flore	flor	flour	fleur
tela	tela	teile	toile
maturu	madur	meür	mûr
pacare	pagar	paier	payer

Ainsi, on peut constater que le *a* final s'est maintenu en provençal mais est devenu *e* sourd en ancien français, pour cesser complètement de se prononcer en français moderne : que les voyelles toniques ont considérablement évolué en langue d'oïl : que les consonnes intervocalique *t*, *c*, *p* se sont sonorisées en provençal, devenant *d*, *g*, *h*, mais

en langue d'oïl, le *c* a évolué jusqu'à /j/ (écrit en français *y*), le *p* jusqu'à *v* et le *t* a même disparu.

e) La dernière invasion germanique du Moyen Âge

La dernière invasion germanique eut lieu longtemps après celle des Francs ; puisqu'elle se fit sous les descendants de Charlemagne, entre le IXe et le Xe siècle : ce fut celle des Vikings, des pirates scandinaves qui ravagèrent les régions côtières du nord et même de l'ouest. Ils parlaient, eux aussi, une langue de la famille germanique, le vieux norois.

En 911, Charles le Simple finit par leur abandonner une partie de son territoire, qui devint ainsi la Normandie et, en une soixantaine d'années, les envahisseurs, convertis au christianisme, furent complètement romanisés.

Hommes de la mer, ce qui n'était pas le cas des Francs, les Vikings nous ont laissé quelques termes, souvent en rapport avec le domaine

maritime : *agrès, carlingue, cingler, crabe, crique, duvet, étrave, flâner, garer* ‘sens premier, « amarrer un navire »), *girouette, guichet, hauban, homard, hune, joli* (peut-être dérivé du nom d’une fête scandinave, *jôl*, fête païenne du début de l’hiver), *quille, marsouin, ris, turbot, varech* et peut-être *vague*.

Ces Vikings assagis et sédentarisés eurent aussi une importance capitale pour le rayonnement international du français au Moyen Âge, ce sont leurs descendants normands qui conquièrent l’Angleterre et qui fondèrent dans l’Italie méridionale et la Sicile en royaume normand.

Chapitre IV :
L'ancien français :
La naissance d'une
langue

1- La « barbarie » mérovingienne

a) Une périodes obscure

Alors qu'aux IV^e et V^e siècles la civilisation latine était plus ou moins parvenue à se maintenir, il n'en alla pas de même pendant les deux siècles suivants, « période de barbarie et de ténèbres » selon un historien de la langue, « nuit épaisse » selon un autre, même si, aujourd'hui, les spécialistes commencent à reconnaître que toute organisation sociale et toute culture n'avaient pas complètement disparu. Mais le royaume, démantelé entre les fils des rois mérovingiens, était déchiré par les luttes intestines et connut un morcellement territorial qui favorisa sans doute, ainsi que l'absence d'un pouvoir centralisateur fort, la formation de nombreux dialectes.

b) La prédominance du germanique

La minorité politiquement dominante, d'origine germanique, était plus ou moins bilingue. Les Mérovingiens, descendants de Clovis, avaient le germanique comme langue maternelle, comme

l'auront aussi les Carolingiens, descendants de Charlemagne.

Charlemagne lui-même, germanophone fortement attaché à son idiome, aurait transcrit de vieux chants guerriers des Germains et ébauché une grammaire de cette langue que l'on appelait « tudesque ». Selon Renée Balibar, il existait à l'époque de Charlemagne une grande différence de statut entre les langues germaniques, « langues des seigneurs », qui jouissaient d'une grande considération, et le parler des peuples romans, « parler des serfs et des vaincus », « jargon agricole ».

c) La disparition de la culture latine

L'Eglise elle-même n'exerçait plus une fonction de conservation de la civilisation et de la langue : le clergé était devenu presque aussi ignorant que la foule à qui il s'adressait. Evêques et moines avaient bien maintenu des écoles où former les religieux, mais on n'y apprenait sans doute

guère que quelques prières et quelques formules liturgiques.

Certains lettrés allaient cependant plus loin, capables de lire des livres saints, mais lorsqu'ils écrivaient, ils préféraient le plus souvent s'exprimer dans une langue non littéraire, proche du peuple, qu'ils appelaient la langue « simple », « humble », « inculte ». C'est dans cette langue que nous sont parvenus les Vies de saints, écrites à cette époque pour des lectures publiques visant à l'édification des fidèles.

Selon M. Bernard, ce latin simplifié, prononcé de façon très proche de la langue familière, semble avoir été compris par les auditoires de langue d'oïl auxquels il s'adressait jusqu'aux années 750-780 (et vers 800-850 pour les auditeurs des langues d'oc, restées, on l'a vu, beaucoup plus proche du latin) alors que la compétence active, c'est-à-dire la capacité du peuple à s'exprimer dans cette langue

latine pourtant dégénérée, avait cessé depuis un siècle et demi environ (vers 600).

Quant aux scribes et aux notaires de l'époque, s'ils croyaient encore s'exprimer en latin, les formulaires qu'ils copiaient étaient dans un jargon presque incompréhensible.

2- La reconnaissance carolingienne

a) Alcuin et l'enseignement du latin

Avec Charlemagne, qui rétablit l'Empire d'Occident, une influence civilisatrice et la renaissance des lettres latines furent paradoxalement à l'origine de l'apparition d'une nouvelle langue écrite, qui deviendra le français. Charlemagne reconstitua un empire d'Occident qui comportait le territoire de la France (à l'exception de la presqu'île bretonne), celui de l'Allemagne et une grande partie de celui de l'Italie, vaste espace qu'il administrait et gouvernait efficacement, il tentait aussi de redonner à ses peuples la civilisation qu'ils avaient perdue.

Il fit venir de l'Angleterre (York) le moine Alcuin pour mettre en place un enseignement en latin pour les moines qui n'arrivaient plus à comprendre le texte de la *Vulgate* (nom donné à la traduction de la Bible en latin par saint Jérôme, vers 400). Sur son conseil, l'empereur mit en place un enseignement à trois niveaux.

Au niveau supérieur, l'école palatine d'Aix-la-Chapelle formait les élites intellectuelles ; au niveau intermédiaire, des écoles épiscopales ou monastiques, dont l'abbaye Saint-Martin-de-Tours, dirigé par Alcuin, formaient les adolescents. Dans les campagnes, une initiation des enfants au calcul et à la grammaire aurait dû être faite par les curés, mais cet enseignement de premier niveau ne put s'établir durablement.

C'est alors que les nouveaux lettrés, qui avaient réappris le latin classique, commencèrent à se moquer des barbarismes du latin mérovingien de leurs prédécesseurs. Mais, tandis que la langue simplifiée, pleine de termes populaires des scribes mérovingiens, était encore accessible au peuple, les lettrés carolingiens prirent conscience que la langue parlée avait tellement évolué qu'il était maintenant impossible de faire comprendre un texte de vrai latin qui ne l'avait pas étudié.

b) Le concile de Tours

C'est alors que, en 813, les évêques réunis en concile à Tours prirent la décision de demander aux prêtres, non de célébrer les offices dans la langue maternelle du peuple- cela, nous le verrons, l'Eglise mit presque vingt siècles à l'accepter- mais de faire les prêches et d'expliquer la parole soit en langue « tudesque », soit dans cette lingua romana rustica qui étaient maintenant les seuls que les fidèles comprenaient.

Cette date, qui apparaît comme la première reconnaissance officielle de la langue « romane », est considérée comme la date de la naissance du français ; en effet, les clercs commencèrent à mettre par écrit- et donc à élaborer et à fixer cette langue familière, qui finira un jour par supplanter le latin dans lequel ils continuaient, pour le moment, à rédiger tout ce qui leur paraissait « sérieux » : histoire, théologie, philosophies, textes didactiques.

c) Une langue maternelle et une langue officielle

Ainsi, grâce à ce qu'il est convenu d'appeler la renaissance carolingienne, « le français a pris conscience de lui-même ». Il n'y a pas de discontinuité entre le latin de César et la langue parlée au Xe siècle, c'est-à-dire que, de l'officier romain qui envahissait la Gaule et du Gaulois qui adoptait le langage du vainqueur jusqu'au paysan contemporains de Charlemagne, c'est toujours la « même langue » qui s'est parlée, s'érodant avec le temps, subissant l'influence des locuteurs étrangers qui y introduisaient leurs habitudes linguistiques, se différenciant en dialectes, s'enrichissant de termes nouveaux, simplifiant et recomplexifiant ses structures. Mais c'est le retour aux sources classiques du latin qui a fait prendre conscience qu'il existait deux langues :

- la langue de culture le -latin-, utilisée par les intellectuels-ecclésiastiques de l'époque, les clercs ; cette langue, seule utilisée dans l'administration, le culte et l'enseignement, peut être qualifiée de *langue officielle* ;

- la *langue maternelle*, utilisée dans les communications de la vie courante. C'est cette langue maternelle que, pour éviter d'employer le terme de « français »- le concept n'existe pas encore à l'époque-, les historiens appellent *langue vernaculaire*. Les textes latins de l'époque parlent, eux, de « *rustica romana lingua* », les textes français parleront de « roman ». Pour éviter toute confusion, puisque *roman* peut s'appliquer à diverses langues romanes et que *vernaculaire* qualifie une langue réservée à la communication familière, ce qui n'est plus le cas du moment où l'on commence à l'écrire, nous parlerons ici, à partir des Serments de Strasbourg, de *proto-français*.

Rappelons cependant que les individus dont la langue maternelle était le germanique ne sont pas rares, à l'époque, surtout au nord-est du territoire de l'ancienne Gaule.

3- Une nation et sa langue

a) Strasbourg, naissance d'une communauté linguistique

Le premier texte connu entièrement écrit en proto-français est la partie française des Serments de Strasbourg (842), et ce premier document à une double importance car ces serments sont aussi fondateurs de la nation française.

Le territoire de l'actuel France n'avait en effet jamais eu jusque-là de réelle unité nationale, soit qu'il fut morcelé en une série de petits royaumes gaulois, soit qu'il fit partie d'un empire, romain, franc ou germanique. Il y eut bien, dans la seconde moitié du III^e siècle, une tentative d'Empire gaulois pour résister aux invasions germaniques, mais cet Empire fut de courte durée.

Du temps de Charlemagne, le territoire de la France n'avait été qu'une partie de son empire germanique et il en alla de même du vivant de son fils, Louis le Pieux. Mais lors de la succession de Louis le Pieux, une guerre survint entre trois fils,

Lothaire, Louis et Charles, qui exigeaient chacun un royaume d'égale richesse. Pour mettre fin à leurs querelles, les négociateurs eurent l'idée de découper l'Empire en trois bandes parallèles : à l'ouest, la future France fut attribuée à Charles le Chauve ; à l'est, Louis (dit plus tard le Germanique) eut ce qui deviendra un jour l'Allemagne ; la région centrale, attribuée à Lothaire, reçut le nom de Lotharingie, et cette partition de l'Empire fut ratifiée par le traité de Verdun, en 843.

L'année précédente, après bien des renversements d'alliance, Louis et Charles s'étaient unis contre Lothaire, bien décidés à lui faire accepter le partage, et ils s'étaient promis solennellement assistance, chacun dans la langue de l'autre, c'est-à-dire Louis en « roman » et Charles en (tudesque ». Puis leurs armées avaient elle aussi prêté serment, chacune dans sa langue. Le texte de ces engagements nous est parvenu dans un ouvrage en latin, *L'Histoire des divisions entre les fils de*

Louis le Pieux, écrit par Nithard, un clerc contemporain, parent de ces princes.

Pour expliquer l'importance donnée à ces serments et la surprenante citation de leur texte, au style direct, dans des langues considérées comme vulgaires, au beau milieu d'un texte érudit rédigé dans un latin des plus soignés, Renée Balibar a formulé l'hypothèse que l'enjeu des grands ecclésiastiques qui négocièrent ces accords était de justifier la partition en trois royaumes, que ne limitaient que très peu de frontières naturelles, par une séparation linguistique entre les sujets qui obéissaient en germanique et ceux qui obéissaient en romain, d'où la solennité des engagements, soigneusement rédigés par eux en langue vernaculaire. L'objet de ces discours, dit-elle, était de « constituer d'abord la masse des guerriers en deux peuples distingués par deux langues officielles, égales entre elles puisque symétrique au latin sous-entendus ».

Il fallut pourtant encore cent cinquante ans et un changement de dynastie pour que les rois de France cessent de s'exprimer en germanique : on dit que le premier roi de France à ne pas parler le germanique fut Hugues Capet, fondateur de la dynastie capétienne, qui arriva au pouvoir à la fin du Xe siècle (987).

4- L'ancien français

Les clercs, qui étaient tous formés au latin, avaient commencé à mettre par écrit leur langue familière, confrontés à des problèmes d'orthographe et même d'identification des mots, et à des problèmes de lexique car la langue, peu utilisée pour l'expression des abstractions, n'offrait qu'un vocabulaire très réduit pour l'expression, par exemple, des sentiments ou des nuances de la parole. Mais en deux siècles (la *Chanson de Roland* qui nous est parvenue est juste de deux cents ans plus récente que la *Cantilène de sainte Eulalie*), une langue déjà classique était née, l'ancien français.

a) Quelques caractéristiques de l'ancien français

Comme le montre l'encadré ci-dessous, l'ancien français classique, c'est-à-dire la scripta littéraire des XIIe et XIIIe siècles qui nous est seule parvenue, est plus proche du français moderne que du latin classique.

- Ancien français et latin classique

La trace la plus importante du latin classique qu'ait gardée l'ancien français est une petite déclinaison qui sert encore, pour les substantifs et adjectifs masculins, à distinguer la fonction sujet de toutes les autres fonctions.

L'autre trace de la langue mère est la possibilité, dans certains cas limités, de ne pas employer l'article et les pronoms personnels sujets, comme c'était la règle en latin.

Enfin, la faculté latine d'indiquer la fonction des mots sans employer de prépositions n'a laissé qu'une petite survivance, la possibilité de marquer l'appartenance, dans quelques cas limites, par une construction directe : *l'hôtel-Dieu*.

Du point de vue des formes « morphologie », les survivances les plus importantes sont l'existence d'une classe d'adjectifs invariables en genre, quelques formes de passé simple irrégulier, deux formes archaïques de futur et d'imparfait du verbe être, et une dizaine d'adjectifs qui n'expriment pas

leur comparatif de supériorité et leur superlatif au moyen d'adverbes : par exemple, *meillor* au lieu de « le plus bon ».

- *Ancien français et français moderne*

Malgré l'apparente distance que cause une différence orthographique, rendant compte d'ailleurs d'un phonétisme assez différent du nôtre, l'ancien français est structurellement très proche du français moderne. Les noms y sont le plus souvent précédés d'articles, les fonctions autre que sujet et complément d'objet y sont marquées par des prépositions, les verbes se sont précédés de pronoms personnels, et de nombreux temps ainsi que toute la voix passive sont formés à l'aide des auxiliaires *être* et *avoir*.

L'ordre des mots n'est plus celui du latin, puisque c'est un ordre plus strict, qui place généralement le verbe en seconde position, comme en germanique, mais l'inversion du sujet est fréquente, entraînée par la présence d'un

complément ou d'un adverbe en tête de phrase : l'ordre des mots est déjà significatif de la fonction.

Dans les groupes inférieurs de la phrase, le déterminé précède le plus souvent le déterminant, contrairement au latin : on dit *la maison Dieu*, voire *la maison de Dieu*, là où le latin disait *Dei domus* (= la Dieu maison).

Du point de vue des formes, les conjugaisons ont subi d'énormes modifications, des temps ont été complètement relatifs, comme le futur, d'autres créés de toutes pièces, comme le conditionnel et le passé composé, les verbes présentent des alternances radicales comme *tu meurs, nous mourons* ou *je vais, nous allons, vous irez*, alternances qui sont restées bien plus fréquentes en français moderne qu'elles ne l'étaient en latin. La déclinaison est presque complètement abandonnée puisque là où le latin connaissait six cas, il n'y en a plus que deux, et la majorité des féminins ne se

déclinant pas, pour de nombreux mots, seul le pluriel est marqué par un suffixe désinentiel.

- *Ancien français et variation linguistique*

L'ancien français est une langue beaucoup moins uniformisée que le français moderne. Il existe, en particulier, une certaine latitude d'emplois de formes dialectales dans la langue écrite. L'absence d'homogénéité peut concerner la structure phonétique du mot, mais elle est surtout sensible dans la morphologie, au niveau des formes verbales en particulier (un verbe comme *aller*, par exemple, a trois formes de subjonctif présent : *voise, alge, aille*), et dans l'orthographe- le même mot est souvent écrit de façons différentes dans la même page. En fait, la notion d'orthographe (façon correcte d'écrire) n'existe pas encore à l'époque, c'est pourquoi les spécialistes du Moyen Âge parlent plutôt de graphies.

Chapitre V : Le français devient langue officielle

1- Vers un statut de langue nationale

a) Langue officielle et langue majoritaire

Si les Serments de Strasbourg ont été le premier acte officiel qui reconnaisse la langue vernaculaire du royaume de Charles le Chauve, cette langue était encore loin d'être la *langue nationale* du pays, aussi bien parce que le latin continuait à être utilisé dans toutes les formes de communication, orales ou écrites, qui ne relevaient pas de la vie quotidienne que parce qu'il n'existait même pas, pour l'expression parlée ordinaire, une langue commune à tous les habitants du territoire.

L'extension du français est donc à se faire à la fois au détriment du latin et au détriment des parlers locaux, et il peut sembler artificiel de séparer les deux processus : en donnant à une langue son plein statut officiel, il est évident que l'on fait reculer le monolinguisme dialectal chez tous ceux qui auront affaire au culte, à l'administration, à l'enseignement, aux sciences ou à la simple lecture ; il est évident aussi que dès que la langue est utilisée

plus largement que pour la communication quotidienne dans une aire géographique restreinte, elle commence à s'élaborer, à s'emprunter des traits à plusieurs parlars locaux, à se régulariser et à se figer- en un mot, à entrer dans un processus de *standardisation*. Elle devient alors mieux adaptée à l'intercompréhension et, de ce fait, elle a tendance à être adoptée comme seconde langue par des individus dont elle n'est pas la langue maternelle.

On peut voir le processus en cours, à l'heure actuelle, dans certains pays africains : on y observe la montée d'une langue majoritaire, comme par exemple le wolof au Sénégal, alors que le français y demeure la langue officielle. Mais par rapport à ces situations contemporaines, l'originalité de l'histoire de la langue française est qu'elle a acquis son statut de langue officielle- et en tout premier lieu de langue de l'administration- bien avant d'être langue majoritaire.

b) Le latin, langue officielle

On peut considérer qu'une langue pleinement officielle est la langue qu'une nation utilise comme langue administrative et comme langue de son enseignement. Dans les régimes où il n'y a pas de séparation entre la religion et l'Etat, ce qui est le cas aux origines du français, on peut aussi considérer comme langue officielle la langue du culte (voir, aujourd'hui, le statut de l'arabe classique dans les pays islamiques). Enfin, on étendra encore cette notion à la langue de l'expression littéraire et scientifique, parce que c'est l'aptitude, pour une langue, à exprimer des notions complexes et abstraites qui permet son ascension.

Or, dans les tout débuts de l'histoire du français, ce rôle était tenu par le latin qui, on l'a vu, s'était imposé comme langue officielle face au celtique des Gaulois et s'était maintenu comme langue officielle malgré l'invasion germanique des Francs. Langue de l'administration (gallo-romaine, puis franque), langue du culte chrétien, langue de l'enseignement et en particulier de la formation des

clercs, c'est-à-dire des ecclésiastiques, le latin était aussi la langue de ce qui subsistait de littérature et de science.

Ainsi, le premier recul du latin comme langue officielle, qui peut être daté du concile de Tours (813) et des Serments de Strasbourg (842), est loin d'officialiser complètement le proto-français dont on peut se demander qui, à l'époque, l'utilise et à quoi il sert.

2- Le français dans la littérature et dans les sciences

a) L'émergence d'une littérature en français

Les premières Vies de saints, plus ou moins fictionnelles, avait été écrites en ce latin appauvri de l'époque mérovingienne, mais, quelque temps après le concile de Tours, les clercs commencèrent à mettre par écrit en langue vernaculaire des textes religieux.

L'utilisation de l'écriture pour transcrire un parler jusque-là oral se fit d'abord à des fins idéologiques, pour l'édification du public. Mais très vite, une importante production de fictions en ancien français a commencé : premières rédactions d'épopées (la *Chanson de Roland* daterait de 1086) qui avaient sans doute circulé oralement auparavant, puis premiers « romans », au milieu du siècle suivant, les romans dits « antiques » qui se donnent pour but de mettre en roman les grands textes de la littérature ancienne, accessibles jusque-là aux seuls clercs, bientôt suivis par les romans dits « bretons » parce qu'ils font une large place à la légende du roi

Arthur, roi mythique d'outre-Manche. Parallèlement se développait une poésie courtoise inspirée de celle des troubadours en langue d'oc. Enfin, on représenta les premières pièces de théâtre profane en ancien français.

Cependant, le XI^e siècle et le XII^e siècle ont aussi connu une importante littérature latine poétique, didactique, scientifique et fictionnelle, en vers et en prose. On peut, par exemple, citer les noms d'Alain de Lille, de Gautier de Chatillon et d'André le Chapelain, le théoricien de l'amour courtois.

b) Généralisation de la prose en français

Si, au XII^e siècle, les fictions se rédigent encore uniquement en vers, la prose apparaît dans quelques très rares textes didactiques, des traités de pierres précieuses ou des descriptions de tous les animaux connus ou imaginaires; elle est aussi utilisée dans la traduction de quelques textes religieux. Il faut attendre le XIII^e siècle pour voir la

forme prose se répandre dans l'écriture de l'histoire et dans celle de la fiction.

Cette apparition de la langue française d'abord très majoritairement en vers (bien entendu, les Serments de Strasbourg font exception) n'a rien d'exceptionnel pour une première transcription de langues orales, du fait du caractère très rythmique de la littérature orale.

c) Textes non littéraires en français

C'est à la fin du XIIIe siècle et surtout aux XIVe et XVe siècles que commencent vraiment à paraître des textes non littéraires en langue vernaculaire, l'histoire et les chroniques, les recueils juridiques, comme les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir, les textes techniques, comme la *Chirurgie* d'Henri de Mondeville. C'est aussi alors que commencent les traductions des textes importants de l'Antiquité, en particulier sous l'influence de Charles V : Bersuire traduit Tite-

Live, Oresme traduit Aristote. On traduit aussi en français le Code Justinien.

Aussi y a-t-il à cette époque un important travail de création lexicale, de nombreux mots savants empruntés au latin.

d) Premières réflexions linguistiques sur le français

Au XVI^e siècle, le mouvement se précipite : manuels de chirurgie (la chirurgie n'était pas considérée comme une science noble) mais aussi de médecine : Ambroise Paré écrit tous ses livres en français. On continue aussi à traduire les grandes œuvres de l'Antiquité en français : Charles Estienne traduit Térence, Hugues Salel, Homère.

Tandis que la culture humaniste s'approfondit, on commence à dire qu'aucun genre n'est interdit à la langue française. C'est l'un des thèmes de la *Défense et illustration de la langue française*, de Du Bellay, ouvrage moins original que l'on a voulu le croire, mais qui, comme la préface de la *Franciade*

de Ronsard, se fait le défenseur de la littérature en français.

C'est surtout au XVI^e siècle que commencent à paraître les premières réflexions sur la langue française, avec des grammairiens comme Jacques Dubois. Meigret, Ramuz ou les Estienne qui font paraître les premiers dictionnaires (latin-français en 1532, français-italien en 1539).

Les toutes premières descriptions de la langue française sont cependant un peu plus anciennes : elles ont vu le jour en Angleterre et étaient destinées à la formation des Anglais. La plus connue de ces grammaires est *l'Eclaircissement de la langue française* de Palsgrave.

e) Visée internationale du français scientifique

A partir du XVII^e siècle, le latin cesse d'être utilisé dans la littérature mais reste la langue internationale dans laquelle les scientifiques qui veulent être lus de leurs pairs à travers toute l'Europe se doivent d'écrire. Ainsi Descartes écrit

ses premiers ouvrages en latin, et si le *Discours de la méthode* (1637) est en français, une traduction latine en est donnée sept ans plus tard. Il se justifie en ces termes d'avoir écrit un ouvrage philosophique en français.

A la fin du XVIII^e siècle, le botaniste Jussieu écrit encore en latin son ouvrage le plus important : *Genera plantarum secundum ordines naturales* (1788). Cependant, de grandes œuvres de vulgarisation scientifique se font en français, enrichissant ainsi considérablement la terminologie scientifique en français : on peut citer Réaumur (*Histoire naturelle des insectes*), Fontenelle et ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, et surtout l'Encyclopédie qui commence à paraître en 1751.

Au XIX^e siècle, seuls quelques discours académiques, certaines soutenances de thèses se font encore en latin.

3- Le français dans l'administration

Les rois de France eurent une politique de la langue qui ne comporta pas à proprement parler de lutte contre les dialectes, mais qui consista à favoriser l'expression littéraire et artistique en français et à imposer cette langue dans tous les actes officiels qui relevaient de leur juridiction.

Aussi la langue du pouvoir devient-elle très tôt la langue de l'administration, même si certains actes juridiques se faisaient en latin. Ainsi sous Philippe le Bel, les ordonnances et les actes de la chancellerie royale et se faisaient tantôt en latin tantôt en français, mais les rois de France, Louis XI en particulier, rêvaient de faire du français la seule langue juridique.

La victoire du français comme langue officielle sera consacrée le 15 août 1539 par François Ier, lors de l'ordonnance de Villiers-Cotterêts qui stipule que désormais tous les actes administratifs seront passés en français.

Cette mesure, prise autant pour faciliter le travail de l'administration dont certains membres ignoraient le latin que pour imposer la langue du roi dans les provinces, fit du français la langue de l'Etat.

Ces prescriptions ont ensuite été étendues, au cours du XVIIe siècle, à la justice ecclésiastique et aux provinces limitrophes. Puis la Révolution reprend et renforce les décisions de l'Ancien Régime en stipulant qu'aucun acte, public ou passé sous seing privé, ne pourrait, dans quelque partie du territoire de la République, être écrit autrement qu'en langue française.

4- Le français dans le culte

C'est dans le culte catholique que le français a le plus longtemps été concurrencé par le latin, puisqu'il a fallu attendre la seconde moitié du XXe siècle pour que la messe ne soit plus dite en latin.

En effet, si, dès 813, le concile de Tours avait permis aux prêtres de faire leurs sermons et d'expliquer le dogme en langue vulgaire, le reste des offices et l'administration des sacrements se faisaient en latin. De même, tous les écrits théologiques étaient en latin et le texte sacré était la *Vulgate*, traduction de la Bible en latin, vers 400, par saint Jérôme. L'Eglise était opposée à toute traduction en langue vulgaire, par crainte d'hérésie. Il existait cependant au Moyen Âge des écrits religieux en français et le catéchisme se faisait aussi en français.

C'est au XVIe siècle que le français fit vraiment son apparition dans la langue religieuse. Ceux qui voulaient une réforme de l'Eglise préconisèrent, dans un premier temps, un retour aux

écritures en grec et en hébreu, dans un second temps, les traductions de ces textes dans les langues parlées par le peuple, de façon à permettre à tous d'y avoir accès.

Ainsi, en Allemagne, Luther donnait une version allemande de la Bible. En France, en 1523, Lefèvre d'Étaples traduisit le Nouveau Testament en français, traduction bientôt suivie de celle de la Bible. Un certain intérêt pour des lectures de l'Évangile en langue vulgaire se fit jour.

Mais, c'est chez les partisans de la Réforme que le mouvement prit toute son ampleur : en 1535, Olivetan, cousin de Calvin, donne une traduction calviniste de la Bible, en 1541, Calvin traduit en français son *Institution de la religion chrétienne*, d'abord écrite en latin 1536.

A partir de 1550, le français est la langue de l'église protestante dans tous les pays de langue française. Du côté catholique, la résistance au français comme langue religieuse devient alors

acharnée : condamnation de l'usage de la langue vulgaire par la Sorbonne en 1527, arrestations et persécutions- il y eut même, en 1533, un curé de Condé-sur-Sarthe brûlé.

Cependant, le français apparut dans la théologie car, pour répondre à Calvin, des livres de théologie furent écrits en français. La première traduction d'inspiration catholique de la Bible date de 1550, mais ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle que l'Eglise catholique commença à publier des traductions officielles des Ecritures.

A la Révolution, une tentative fut faite pour introduire le français dans le culte, à l'initiative de l'abbé Grégoire : le premier concile de l'église gallicane 1797 introduisit le français dans l'administration des sacrements, mais cette réforme fut de courte durée.

En fait, pour les catholiques, il fallut attendre que le concile de Vatican II (1962-1965) préconise

l'emploi des langues nationales dans la liturgie pour
que le français devienne la langue du culte.

5- Le français dans l'enseignement

a) Moyen Âge et Renaissance : enseignement en latin

Après le renouveau de l'enseignement en latin pour une petite élite de clercs, au temps de Charlemagne, l'enseignement se fit naturellement en latin dans les écoles monacales.

L'université (la Sorbonne est fondée en 1252) dispensait son enseignement en latin : une faculté des arts assurait la formation de premier niveau, surtout le *trivium* (grammaire, rhétorique, logique) ; à cette formation succédaient celle de la faculté de théologie, de droit ou de médecine. Au XVI^e siècle commencèrent à s'ouvrir des collèges à l'usage des laïcs, en particulier ceux des jésuites : non seulement l'enseignement s'y faisait en latin, mais les élèves avaient l'obligation générale de parler latin.

Il s'y fit cependant, très certainement, un peu d'enseignement du français, car on possède des ouvrages pédagogiques très anciens, sans doute

écrits par R. Estienne, sur les conjugaisons françaises. Les témoignages que nous avons sur l'éducation privée, dans des milieux certes très privilégiés- éducation de Montaigne, de Robert Estienne- montrent tout le monde, parents, précepteurs et domestiques, s'adressant à l'enfant en latin.

En 1530 fut fondé le Collège royal (futur collège de France) dans lequel quelques professeurs donnèrent leur enseignement en français, tandis que les autres continuaient à le faire en latin. L'éducation élémentaire des protestants se fit en français, tandis que leur collège privilégiaient une formation en langues anciennes d'inspiration humaniste.

b) Avancées du français aux XVIIe et XVIIIe siècles

Au XVIIe siècle, l'enseignement dans les collèges des jésuites se fait exclusivement en latin, tandis que les oratoriens acceptent un peu de

français. Richelieu avait créé un collège international où l'enseignement serait donné en français, mais sa mort mit un terme au projet. Puis, Colbert créa une chaire de droit français, enseigné en français.

A la fin du siècle, on commença à s'occuper réellement de l'éducation des enfants pauvres, éducation qui se fit en français, tant par les Frères des écoles chrétiennes (enseignement de la lecture à partir du français) que dans la mouvance janséniste, dans les Petites Ecoles de Port-Royal.

Dans les campagnes, dans les écoles destinées à l'alphabétisation des enfants pauvres, l'apprentissage de la lecture se faisait souvent à partir de livres de prières en latin *Pater, Ave, Credo* que l'on apprenait par cœur, ainsi parfois qu'une version en patois ; les formateurs s'adressent aussi à l'enfant en langue locale.

L'éducation des filles, dont la formation intellectuelle progressait, tout en restant assez

réduite (lecture, écriture, grammaire, histoire et littérature), se faisait aussi en français : l'Institution de Saint-Cyr, fondée par madame de Maintenon pour l'éducation des jeunes filles pauvres ; en est un bon exemple.

Au XVIII^e siècle, dans les collèges, le français commence à s'infiltrer : vers le milieu du siècle, on cesse d'imposer le latin dans les conversations des élèves, peu avant la Révolution, le français commence à s'étendre à l'enseignement des mathématiques, des sciences, de la philosophie.

c) La Révolution favorise l'enseignement en français

La Révolution, dont on verra dans le chapitre suivant l'action pour l'élimination des dialectes, bien qu'ayant le sentiment de faire revivre la république romaine (nombreux emprunts au latin : *veto*, *régicide*, *cisalpin*, *transalpin*), est hostile à l'enseignement en latin car cette langue, dans laquelle ont pourtant été formés bien des

conventionnels, est ressentie comme langue de l'Eglise.

Les universités, déjà moribondes, et les anciens collèges sont supprimés. Pour les remplacer, on crée des Ecoles centrales et les Grandes écoles (Polytechnique, Normale supérieure, Militaire, Conservatoire des arts et métiers, Langues orientales, etc.) dans lesquelles l'enseignement est donné en français.

A l'Institut, la première classe est la classe de grammaire et de littérature française. On essaya enfin de créer un enseignement élémentaire pour le peuple, en français, mais ce projet fut de courte durée.

Avec Napoléon, qui fait de l'enseignement un monopole d'Etat et redonne vie à l'Université de France, le latin revient en force dans l'enseignement, bien que les cours soient le plus souvent en français (on voit cependant certains

enseignements, dont la chirurgie, se faire à nouveau en latin).

Dans les collèges, l'enseignement comporte du latin, prioritaire, du grec, du français et des sciences, mais ni langues vivantes ni philosophie. Quant à l'enseignement élémentaire, il reste confié aux Frères de la doctrine chrétienne.

d) Un enseignement élémentaire pour tous en français

Toute la tâche du XIXe siècle va être de mettre sur pied un enseignement pour tous : l'objectif est une élévation générale du niveau pour permettre à chacun de sortir de l'ignorance et de faire plus facilement son métier (lire, écrire, calculer, comprendre le fonctionnement du monde, avec les fameuses « leçons de choses »), mais aussi d'augmenter la cohésion nationale en inculquant des rudiments d'histoire, de géographie et de morale.

Sous Louis-Philippe, Guizot crée un enseignement primaire public (mesure insuffisante

car tous ne peuvent pas y avoir accès) où on enseigne la grammaire élémentaire, le lexique et l'orthographe de l'Académie, dont la connaissance sera exigée dans les concours administratifs.

Mais il faut attendre 1882 pour que la loi Jules Ferry rende cet enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire pour tous. Certains observateurs pensent que cet enseignement de masse a eu une influence simplificatrice sur la langue française : il contribua certainement aussi à une homogénéisation normative et contraignante.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, sous le second Empire, le ministre Victor Duruy crée une filière d'enseignement secondaire sans latin ni grec 1867. En revanche, la loi Camille Sée, en 1881, instaurant un enseignement secondaire laïque pour les jeunes filles, leur donna plutôt accès au latin.

Mais à partir de 1881, on assiste à la suppression des exercices de dissertation et de

versification latine- dont il nous est aujourd'hui difficile d'imaginer qu'ils aient existé, comme il nous est difficile de nous souvenir qu'il y a une cinquantaine d'années à peine, une filière math-sciences, sans latin ni grec, était peu valorisante. Le latin ne perdra sa place privilégiée, au profit des filières scientifiques, que dans la seconde moitié du XXe siècle.

Dans l'enseignement supérieur, c'est aussi à partir de 1905 que sont admises des soutenances de thèses en français (Jaurès, par exemple, soutient, en 1891, sa thèse secondaire sur les premiers aspects du socialisme allemand en latin, ce qui montre à quel point le latin scientifique était une langue vivante, capable d'exprimer des concepts bien postérieurs à César et Cicéron.)

Il convient donc de distinguer deux types d'enseignement : un enseignement des élites, dans les collèges, qui a le plus longtemps possible fait une très large part aux « humanistes » latines,

considérées comme formatrices, et où la progression du français s'est faite surtout dans l'enseignement des disciplines scientifiques, et un enseignement élémentaire, qui n'a plus utilisé le latin dès qu'il s'est laïcisé.

Le XIXe siècle a cependant vu naître une élite dont la formation, dans les écoles normales, à partir du certificat d'études, échappait au latin : celle des instituteurs et institutrices de la IIIe République.

Chapitre VI : Le Français devient langue majoritaire

1- Le morcellement dialectal

a) La diversité dialectale de la langue parlée

Dans les débuts de l'histoire du français, alors que la langue officielle était encore le latin, la langue maternelle romane différait selon les régions : il n'existait pas dans le territoire de *langue majoritaire*, c'est-à-dire de langue maternelle homogène commune à la majorité des locuteurs, les langues romanes parlées sur le territoire de la future nation française étaient diversifiées en dialectes, sous-dialectes et patois. On peut d'ailleurs se demander si, la variation et la non-homogénéité étant constitutives des langues naturelles, cette diversification n'est pas le sort de toutes les langues en l'absence d'un statut officiel, écrit ou oral.

b) L'origine de quelques différenciations dialectales

- Un latin encore unitaire

La latin, s'était implanté sur un substrat morcelé puisque l'on ne parlait pas un mais des gaulois en Gaule, et que la partie aquitaine du pays

était même de langue non indo-européenne, mais le latin qui, lui, avait un solide statut officiel, s'est maintenu de façon unifiée, du moins dans les communications de caractère soutenu, langue écrite, enseignement, langue administrative ou religieuse, tant qu'a duré l'Empire romain.

D'ailleurs, certains linguistes ont remarqué que si le latin tardif est déjà bien différent du latin classique, il est impossible d'attribuer une origine régionale précise à un texte latin avant le VIIe siècle : ces écrits ne présentent pas de particularités dialectales, ce qui plaide en faveur de l'existence d'une *koïnè*, c'est-à-dire d'une langue de culture supra dialectale et comprise de tous. Il est en revanche raisonnable de penser que le latin parlé connaissait de nettes variations régionales.

- Langue d'oc et langue d'oïl

La première différenciation d'importance s'est faite entre les parlers du nord et les parlers du sud, entre la langue d'oïl et la langue d'oc, du fait d'une

forte immigration franque, parfois aussi burgonde, dans le nord du pays, proche des régions à majorité germanique, tandis que l'occupation wisigothe, dans le sud, n'avait pas été suffisante pour germaniser le pays. Le sud garda donc une unité linguistique romane, tandis que le nord connaissait plus de trois siècles de bilinguisme, il semble que le nord cessa de comprendre le latin près d'un siècle avant le sud.

On peut ajouter que la Province avait été colonisée un siècle avant le reste de la Gaule et que le provençal avait aussi gardé quelques éléments lexicaux empruntés aux colons grecs du littoral, mais ces faits sont de peu d'importance par rapport au phénomène de contact massif avec le germanique qui donna leur coloration aux parlers du nord. Cette différence entre les parlers d'oc et d'oïl s'est creusée du fait que le Nord et le Midi ont chacun donné naissance, au Moyen Âge, à une langue de culture supra dialectale et déjà partie officielle.

La limite entre oc et oïl s'établissait autre fois à la Loire. Mais le Poitou et l'Anjou, d'abors rattachés aux parlers d'oc, passeront au français d'oïl par la suite.

- Causes administratives : affaiblissement du pouvoir central

A cette bipartition du territoire, il faut ajouter le morcellement à l'intérieur des deux langues, divisées chacune en six ou sept dialectes, eux-mêmes subdivisés. Or cette diversification dialectale, due on l'a vu, à l'inexistence de langue romane officielle, a été longtemps favorisée par la faiblesse et l'éloignement du pouvoir royal. Du temps des rois mérovingiens, descendants de Clovis, morcellement territorial et absence de pouvoir centralisateur avaient favorisé la coexistence de nombreux dialectes.

Mais sous les Carolingiens et les premiers Capétiens, la différenciation dialectale fut aussi facilitée par le système d'organisation de la société :

un roi sans souveraineté réelle, un royaume sans unité, une aristocratie foncière turbulente qui détenait localement tout le pouvoir. Enfin, l'organisation féodale en petites seigneuries indépendantes les unes des autres a accentué les différenciations en sous-dialectes.

2- Les dialectes de France

a) Langue d'oc

Les parlers d'oc se subdivisent en gascon, languedocien, béarnais, guyennais, auvergnat, limousin, provençal maritime, provençal alpin. La limite entre oc et oïl va actuellement de l'embouchure de la Gironde à Vienne et Valence, en passant par le nord du Massif central. Une langue littéraire d'oc est devenue langue de culture au Moyen Âge, dans tout le sud du pays, c'est le languedocien des troubadours, qu'eux-mêmes appelaient plutôt le « limousin » ou le mondain. C'était aussi une koïnè supra dialectale. Mais cette langue n'est finalement pas parvenue au statut de langue officielle, parce que le pouvoir central a toujours été de langue d'oïl.

b) Langue d'oïl

Outre la dialecte d'Île-de-France, les parlers d'oïl recouvraient notamment le picard, le Wallon, le normand, le champenois, le lorrain, le bourguignon, les dialectes de l'Ouest. Maine et

Touraine, auxquels il faut ajouter aujourd'hui poitevin et saintongeais et gallo. Parmi ces parlers, deux marquèrent un temps la langue littéraire :

- le normand, par sa variante l'anglo-normand, parce que, de la bataille d'Hastings 1066, début de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, jusqu'à la guerre de Cent Ans, le français sera langue officielle en Angleterre ;

- et le picard, parce que la Picardie était, au XIII^e siècle, une région riche, où se développaient une bourgeoisie puissante et une importante activité littéraire.

De nombreux textes marqués de picard ou d'anglo-normand, parfois aussi de champenois, nous sont restés.

c) Indifférences oc/oïl

Entre langue d'oc et langue d'oïl, une zone d'interférences, à l'est, constitue le domaine franco-provençal : là où le français dit *chanter* et l'occitan

cantar, le franco-provençal dit *chantar*, par exemple. Cette zone se situe autour de Lyon et de Genève, en Savoie, dans la vallée d'Aoste et la partie supérieure des affluents du Pô. L'influence d'un superstrat dû aux Burgondes, dont le royaume s'étendait sur ces régions au Ve siècle, est controversée.

d) Langue périphérique

A la périphérie se situent les langues non romanes :

- basque, survivance d'une langue non indo-européenne, peut-être rattachable à la famille caucasienne, antérieure à l'implantation du celtique ;

- breton, qui n'est pas une survivance du gaulois, mais une réimplantation plus tardive (entre 450 et 650) par immigration à partir de la Grande-Bretagne ; le breton a reculé et la partie est de la Bretagne parle aujourd'hui un dialecte d'oïl, le gallo ;

- alsacien, dialecte germanique qui gardera longtemps un statut semi-officiel dans les régions où il était parlé (publication bilingue des textes officiels) ;

- flamand, à l'extrême nord du territoire ;

Et les langues plus proches d'une autre langue romane que du français :

- corse, proche de l'italien : soumise à Pise, puis à Gênes, la Corse a connu un bilinguisme corse/italien avant d'être rattachée à la France en 1769 ;

- catalan, proche du languedocien avec un superstrat espagnol.

e) Des frontières dialectales

Comment se fait le passage d'un dialecte à un autre ? Ni géographiquement ni linguistiquement il n'y a de frontière précise et infranchissable entre les langues maternelles. La notion de frontière géographique précise ne s'applique qu'aux langues

officielles. De même, seul le statut de langue littéraire, de langue officielle et par-dessus tout de langue religieuse (sanskrit, hébreu, latin, arabe classique) entraîne la création d'une norme qui tend à figer la langue : en l'absence de ces normes, les parlers restent si fluctuants qu'aucun village ne parlera exactement la même langue que son voisin. Il y a entre les dialectes un continuum tel que chacun se font imperceptiblement dans l'autre.

Dans leurs investigations des langues régionales, les dialectologues délimitent des milliers d'*isoglosses*, frontières délimitant l'extension d'un fait de langue.

La frontière dialectale est alors déterminée en fonction du plus grand nombre d'*isoglosses* délimitant une région, et ce sont les faits que délimitent ces *isoglosses* qui deviennent pertinents pour définir le dialecte décrit.

Un énorme travail de description dialectologique a été fait à la fin du XIXe siècle par

J. Gilliéron et E. Edmont, aboutissant à la publication, entre 1902 et 1907, d'un Grand Atlas linguistique de la France en sept volumes. Fais avec des moyens limités- un seul enquêteurs à bicyclette, huit ans de travail seulement-, cette recherche a été reprise et un Atlas linguistique de la France par régions est en cours de publication (parution des premiers volumes en 1955). Inutile de dire que ces recherches, en mettant l'accent sur la diversité des parlers et sur la variation linguistique, ont beaucoup contribué à remettre en question les certitudes des néogrammairiens.

3- Comment s'est formée la langue majoritaire

a) Un dialecte qui a réussi ou une koiné officielle ?

On a longtemps pensé que l'histoire du français était l'histoire de l'accession de l'un des dialectes de la France médiévale, le dialecte d'Île-de-France ou « francien », au statut de langue officielle, puis de langue majoritaire. Deux raisons, disait-on, avaient permis au francien de s'imposer : des raisons géographiques peut-être, puisque, situé au centre du domaine d'oïl, le dialecte d'Île-de-France était plus proche des autres dialectes du nord que ceux-ci entre eux, mais plus certainement des raisons d'ordre politique.

En effet, la dynastie capétienne, appuyée par le très important centre religieux que fut l'abbaye de Saint-Denis, propagatrice de l'idéologie royale, est issue d'Île-de-France. C'est donc la langue du pouvoir, la langue du roi, qui, dès le Moyen Âge, aurait été adoptée.

On est aujourd'hui beaucoup plus nuancé : dès les premiers textes (dès les Serments de Strasbourg), la langue écrite dont a été gardée la trace n'est pas la transcription d'un dialecte, mais une langue à vocation commune, élaborée par les grands clercs de l'époque carolingienne à partir de différents traits dialectaux et surtout, selon l'hypothèse très vraisemblable de R. Balibar, à partir du latin appauvri qui s'écrivait au VIIe siècle et avait, à l'époque, fait tant bien que mal figure de langue officielle.

Et de fait, on ne possède pas de textes écrits en dialecte : chartes comme textes littéraires, marqués très souvent de forts dialectalismes, sont cependant en ancien français commun, un ancien français commun que les auteurs de l'époque appellent déjà, eux, le « françois ».

L'ancien français, tel qu'il nous est parvenu sous sa forme officielle et écrite, comporte une majorité de formes qui proviennent d'une région un

peu plus étendue que l'Île-de-France, englobant une partie de la Champagne, de la Normandie et des pays de Loire. La variation de nature dialectale a cependant longtemps été admise puisque la langue littéraire a été teintée de champenois, d'anglo-normand et surtout de picard jusqu'à Froissard, au XIV^e siècle.

La question qui peut alors se poser est celle de l'existence, à côté de la langue officielle écrite, d'une langue véhiculaire, servant à la communication entre individus d'origine dialectale différente (comme les marchands dans les foires, les pèlerins). Tout permet de le supposer, rien ne l'atteste réellement.

On ne revient donc toujours à la même constatation : dès qu'une langue cesse de ne servir qu'aux communications quotidiennes, elle cesse d'être la pure reproduction de la langue parlée, elle perd de sa variabilité et elle subit une élaboration

plus ou moins normative qui lui permet d'accéder à un statut officiel.

Enfin, on sait qu'à partir du XIIe siècle et bien entendu plus encore à partir du XVIe siècle, quand les grammairiens commencent à établir une norme, ce « françois » est sélectionné selon l'usage des classes sociales dominantes et d'origine strictement parisienne. Mais, il faut prendre garde que ce qu'on appelle souvent « la langue du roi » n'est ni celle que parle le roi, ni celle de Paris, qui « sent sa place Maubert », mais la langue officielle du pouvoir, celle que les rois ont privilégiée dans ses expressions administratives et littéraires.

b) Constitution d'une norme

La notion de « beau » français a peut-être au Moyen Âge, puisque certains auteurs disent qu'ils parlent ou ne parlent pas bien le « françois », mais personne n'en avait fixé les normes. C'est au XVIe et au XVIIe siècle qu'on assiste à une élaboration consciente du français. Les

grammairiens du XVI^e siècle se classent en effet en observateurs de l'usage commun et en réformateurs de la langue commune ; Henri Estienne et Théodore de Bèze mettent en place l'approche normative qui caractérisera le siècle suivant.

Le modèle de référence est, pour ces érudits, la langue parlée, sans dialectalismes, mais parisiens. Ce n'est pas la langue des courtisans, trop teintée d'italianismes, mais le parler des « hommes bien appris », voire des savants, qui connaissent le grec et le latin et peuvent rétablir une forme étymologiquement correcte. Quant aux dialectalismes, puis le siècle avance, moins les grammaires et les dictionnaires leur font de place.

Cette réflexion sur la langue française continue au XVII^e siècle, de façon très normative, avec pour résultat une rationalisation au prix d'un appauvrissement de langue littéraire. Citons, Malherbe, qui veut « dégasconner » la langue française et proscrit les provincialismes, les

archaïsmes, les néologismes, les termes techniques, le mouvement précieux, qui cherche lui aussi à épurer le lexique des termes jugés inconvenants, Vaugelas, pour qui le bon usage est fixé par la cour.

L'Académie française est créée par Richelieu en 1635 ; il la charge de donner à la langue française un dictionnaire, une grammaire, des règles rhétoriques et stylistiques. Si l'attitude à l'égard de la langue est trop normative et a contribué à faire du français la langue la plus normée, dit-on, des langues vivantes du monde. Il faut reconnaître qu'un énorme de travail de clarification a été fait, en particulier en ce qui concerne les règles d'emploi des pronoms personnels et de l'anaphore en général.

Vers la fin du siècle 1660 paraît la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal, qui applique les principes de la logique aristotélicienne à la langue française.

Les siècles suivants voient surtout un enrichissement lexical : les termes techniques et des régionalismes entrent dans la langue au XVIIIe

siècle ; la révolution romantique proclame que tous les mots sont égaux en droit et dignes d'entrer dans la langue littéraire- mots techniques, mots familiers, populaires, etc. Mais si le lexique se libéralise, la norme grammaticale continue à être fortement maintenue par l'enseignement du français, qui se généralise.

4- L'éradication des dialectes

Cependant, même si à partir du XIII^e siècle, à la suite des progrès de l'administration royale, le français avait commencé à s'étendre un peu dans les provinces, il n'a été pendant longtemps que la langue d'une minorité. En effet, hors de Paris, on parlait surtout les dialectes, et même des dialectes qui se particularisent en patois. Toute la paysannerie parlait patois, même aux portes de Paris : il suffit de voir comment parlent les paysans de Molière pour mesurer la différence entre le français officiel et la langue parlée du peuple.

Il est évident que l'officialisation du français a contribué à son extension. Ainsi, l'ordonnance de Villers-Cotterêts a fait franchir un pas décisif au français non seulement par rapport au latin, mais par rapport aux dialectes : dès la fin du XIII^e siècle, les documents juridiques étaient devenus plus nombreux en langue vernaculaire qu'en latin, mais l'occitan était encore plus sérieusement implanté dans le sud que le français dans le nord.

Après la création des parlements dans les grandes villes de Midi, les rois cherchèrent d'abord à éliminer le latin. Les premières ordonnances autorisent l'emploi du « vulgaire et langage du pays », de la « langue vulgaire des contractants », du « françois ou à tout le moins du vulgaire du pays ».

L'ordonnance de Villers-Cotterêts a donc éliminé de la langue administrative non seulement le latin mais les langues régionales, au grand dépit des Provençaux, obligés d'apprendre suffisamment de français pour s'adresser à l'administration ou à la justice.

Il faudrait en fait considérer l'accession du français au statut de langue majoritaire sous deux aspects, le premier étant une éviction de l'occitan comme langue officielle dans tout le sud du pays. Dans cette optique, la date de 1515 est aussi importante que celle de Villers-Cotterêts 1539 : le *Consistori del Gai Saber* se transforme cette année-

là en *Collège de rhétorique*, les ouvrages écrits en occitan cessent d'y être considérés. Montaigne, du Bartas, Brantôme, d'origine méridionale, écriront en français.

Le second aspect est celui de l'élimination des patois, y compris les patois occitans, dans une France majoritairement rurale qui n'éprouve pas le besoin d'une communication hors de la communauté locale. Seules de petites minorités urbaines s'expriment en français. Pour elles, l'invention de l'imprimerie au XVI^e siècle fut une date importante, car elle contribua beaucoup à diffuser la langue officielle.

Mais la véritable politique visant à faire du français la langue de tous les Français commence avec la Révolution, qui considère qu'à une partie unique doit correspondre une langue unique, que l'unité du langage scellera l'unité nationale.

On pense que le peuple doit avoir accès au français, senti comme l'apanage des classes

dominantes, les idiomes régionaux sont suspectés de « fédéralisme » et les délégués du gouvernement central voient en eux un obstacle à la propagation des idées révolutionnaires.

Aussi constituants et conventionnels ont-ils mené une véritable politique de la langue et essayé de propager un enseignement élémentaire : Talleyrand a soumis le projet d'une extension de l'enseignement primaire, Barère, le projet, non appliqué, de recruter parmi les habitants des villes des institutrices ne dépendant d'aucun culte pour aller enseigner dans les campagnes, quant à l'abbé Grégoire, dans son rapport sur la nécessité d'abolir les patois, il alla jusqu'à proposer l'acquisition d'une pratique orale et écrite du français pour pouvoir se marier. Ces mesures n'eurent pas le temps de se réaliser, mais la lavée en masse de soldats occasionna un brassage social qui fit très certainement progresser l'utilisation du français.

Il fallut attendre la III^e République pour qu'aboutisse ce programme d'éradication des dialectes avec les grandes lois scolaires :

- 1881 : la loi Camille Sée crée un enseignement secondaire laïque à l'usage des jeunes filles ;
- 1882 : la loi Jules Ferry institue l'école primaire gratuite, obligatoire et laïque.

Le français sera bientôt enseigné dans tous les villages par des générations d'instituteurs conscients de permettre ainsi aux petit paysans qu'ils forment d'avoir accès à toutes les hautes fonctions de la République. On interdit l'usage des langues régionales à l'école, même pendant les récréations, et l'enfant surpris à parler patois reçoit une punition.

Mais la disparition des d a aussi été accélérée par l'exode rural, qui date de l'expansion industrielle du milieu du XIX^e siècle. En 14-18, le grand brassage de la guerre achève ce que l'école primaire avait commencé : en effet, des régiments

régionaux avaient d'abord été constitués, mais l'immensité des pertes entraîna la formation de régiment composite dans lesquels le français appris à l'école primaire devint le seul moyen de communication.

Enfin, la diffusion de la radio à partir de 1921 et de la télévision à partir de 1935, mais trouvant sa place dans les années cinquante seulement, généralisent l'usage du français standard. Les dernières statistiques indiquent que les Français regardent la télévision en moyenne trois heures par jour (ce qui compte tenu de ceux qui ne la regardent jamais, représente une grande partie de la vie des autres) : comment s'étonner que la diversité des accents s'estompe ?

Le retour aux langues régionales se fait au moment où elles ont presque complètement disparu. On prend alors conscience que c'est une certaine richesse nationale qui s'est perdue : en 1951, la loi Deixonne permet l'enseignement de certaines

langues régionales (basque, breton, occitan, catalan, étendu au corse en 1947 dans le second cycle : en 1982, la circulaire Savary met au point leur enseignement ; enfin, basque breton, catalan, gallo, occitan, en 1983, puis alsacien, en 1988, sont admis comme langues vivantes au baccalauréat.

Bibliographie

- 1- **CHAURAND** Jacques, *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 2012.
- 2- **HUCHON** Mireille, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de poche, 2002.
- 3- **LODGE** Anthony, *Le français, histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997.
- 4- **WALTER** Henriette, *Le Français dans tous les sens*, Paris, Le Livre de poche, 2001.
- 5- **PERRET** Michèle, *Introduction à l'histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 2008.